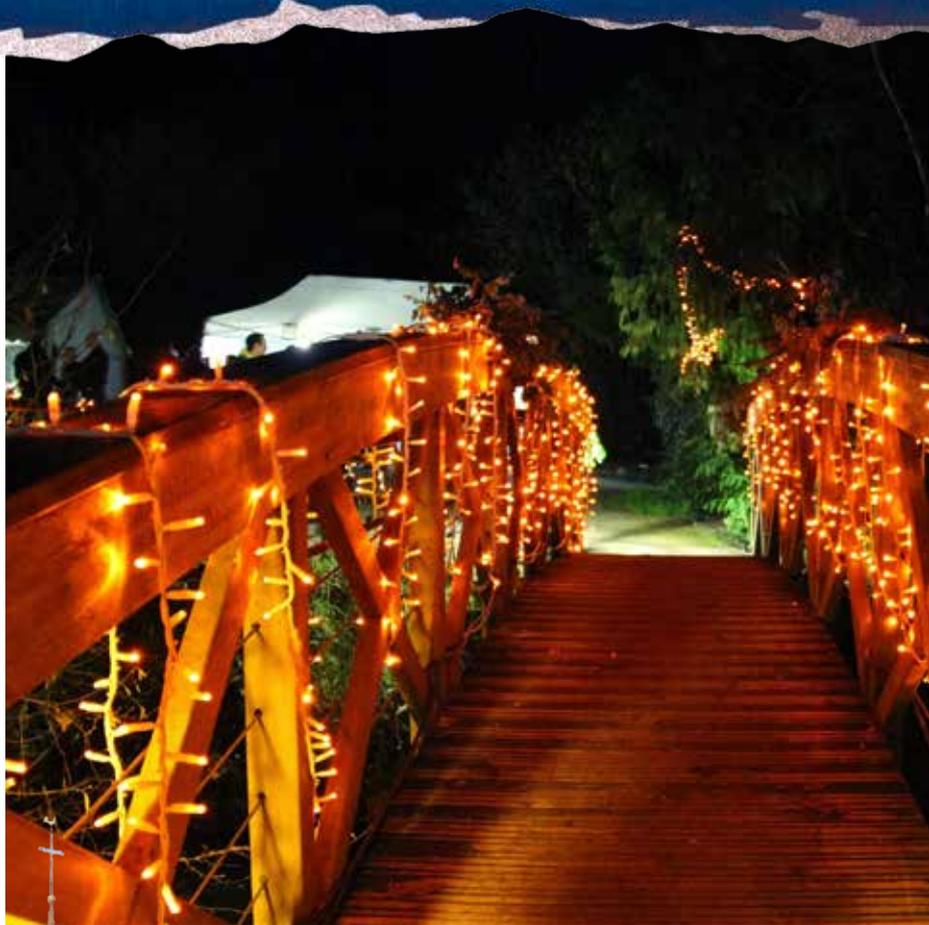
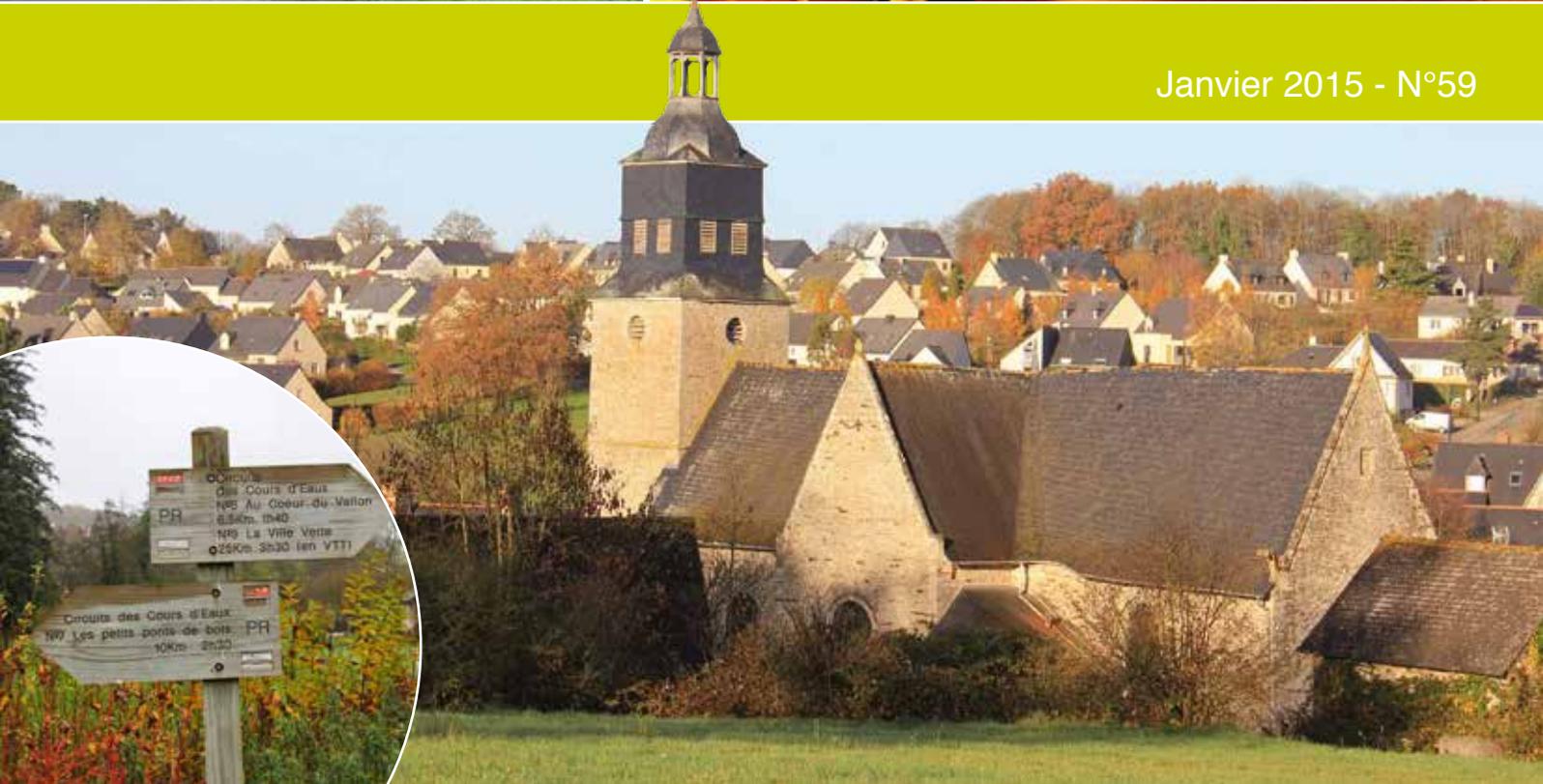




LE MONTREUILLAIS



Janvier 2015 - N°59



SOMMAIRE

Etat Civil.....	P 2
Editorial.....	P 3
Informations municipales	P 4
Conseil Municipal 2014	P 5
La parole aux commissions.....	P 20
Médailles d'honneur.....	P 26
Téléthon.....	P 32
Vitré Communauté.....	P 33
Smictom.....	P 36
Bassin Versant.....	P 39
Passions Montreuillaises.....	P 40
L'école.....	P 42
Tribune des associations.....	P 43
Calendrier	P 56

ÉTAT CIVIL

Naissances

1er janvier	Paul REGNAULT8, chemin de la Gatelais
9 janvier	Louis TESSARD.....Le Petit Breil
28 juillet	Hugo MONNERIE.....Le Bas Montlévrier
24 septembre	Raphaël AMELYNCK NAWROCKI.....2, rue des Néfliers
12 décembre	Emma LE GUENNEC.....3, rue Abbé Pierre Leroy

Mariages

14 juin	Nicolas BORDAIS et Christelle COCHIN
5 juillet	Guillaume POULARD et Christelle SOULIMAN
19 juillet	Christophe PENHOÛËT et Marie-Andrée DOURDAIN
30 août	Olivier GODAIS et Emilie HAVARD
13 septembre	Hermann LEMÉE et Lise HARDY

Décès

15 mars	Joseph LEDUBY12, route de la Robiquette
18 mars	Sainte LOUVEL veuve LOURYLe Bas Montlévrier
24 mars	Marie CHUTEAU veuve MESSÉ15, rue Abbé Pierre Leroy
10 août	Alain FERRONLa Touche Brigault
11 août	Geneviève FOUCAULT épouse TEXIER ...2, route de Gérard
15 août	Rosalie GAUTIER veuve CHAUVEL67, route de Gérard
31 août	Joseph MOREAU6, le Clos de la Vallée

Les élections municipales de mars dernier ont eu pour beaucoup d'électeurs un goût amer de démocratie inachevée.

En effet, le passage obligatoire au scrutin de liste pour toutes les communes à partir de 1 000 habitants a constitué un changement important dans nos habitudes de vote. Ce mode de scrutin, qui oblige l'électeur à voter pour une liste entière sans y apporter aucune modification, est adapté pour les villes où il y a plusieurs listes en présence. Hors, dans les communes comme la nôtre où il n'y a souvent qu'une seule liste, cela ne permet pas d'exprimer un choix de candidats à qui l'on souhaite confier la gestion de la commune. Beaucoup d'électeurs considèrent alors que l'élection est faite avant le vote puisque la seule liste en présence est, quel que soit le taux de participation et de votes exprimés, automatiquement élue.

Au final, cela s'est traduit, comme nous le craignons, par un taux de participation en baisse sensible et un pourcentage de bulletins blancs et nuls en forte augmentation sur les scrutins précédents. Nous avons naturellement fait état de ces difficultés et de l'insatisfaction de nos électeurs à nos représentants nationaux. Je ne suis pas sûr que cela soit suivi d'effets. Je crains plutôt que nous ayons à subir le même mode de scrutin lors des prochaines échéances.

Au cours de la préparation de ces élections, nous avons défini un programme d'actions pour la mandature, transmis à chaque électeur. Pressentant déjà, à l'époque, le désengagement complet de l'État au profit des communes et la réduction des dotations et subventions, nous avons précisé que ce projet serait à adapter en fonction des possibilités budgétaires futures.

Nos craintes étaient malheureusement justifiées, puisqu'en avril dernier le Gouvernement a présenté le Pacte de stabilité pour redresser les comptes publics, représentant un effort en réduction de dépenses, pour la période 2015 à 2017, de 50 milliards d'euros, dont 11 milliards à la charge des collectivités locales.

Concrètement, pour nos communes, cela devrait se traduire par un prélèvement sur nos recettes avec une montée progressive de 2014 à 2017. Selon les estimations réalisées et dans l'attente des notifications définitives, ces prélèvements représenteraient pour Montreuil-sous-Pérouse environ 6 000 euros en 2014, pour atteindre 54 000 euros en 2017 et pour un total de 120 000 euros sur

la période, en espérant que le dispositif ne soit pas prolongé ou, pire, pérennisé !

Si l'on ajoute à cela de nouvelles charges transférées ou imposées par l'État comme, par exemple, l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme...), l'assistance technique et administrative, des études en tous genres imposées pour le moindre projet, les rythmes scolaires..., ces dépenses supplémentaires devraient absorber plus du tiers de notre capacité d'autofinancement en 2017. C'est un effort sans précédent que les collectivités locales devront fournir pour participer au redressement des comptes publics.

Et «on» nous explique que nous ne devons surtout pas réduire nos investissements, mais qu'il faut compenser ces prélèvements en faisant des économies sur nos dépenses de fonctionnement. Nous n'avons pas attendu ces belles incantations «parisiennes» pour maîtriser nos charges de fonctionnement. Nous pouvons peut-être réduire certains postes, mais nos marges de manœuvre restent faibles.

Comme il est inconcevable d'augmenter la part communale des impôts, et c'est notre engagement, je crains qu'au final, comme beaucoup d'autres collectivités, nous ne soyons contraints de revoir ou différer certains investissements. Au risque, malheureusement, d'accentuer les difficultés des entreprises concernées avec tout ce que cela comporte en terme d'emploi.

À la lecture de ces propos, vous allez penser que je suis bien pessimiste et tombé dans la sinistrose ambiante. Je vous rassure, je suis un incorrigible optimiste et, malgré ces contraintes fortes de gestion jamais rencontrées, avec l'équipe municipale nous avons bien l'intention de continuer à développer et équiper notre commune pour accueillir de nouveaux habitants et répondre à vos attentes et vos besoins.

Alors, en ce début d'année, je formule le vœu que ces «participations» importantes imposées à nos communes servent réellement au redressement des comptes publics et, ce faisant, contribuent à améliorer la compétitivité des entreprises et le quotidien de bon nombre d'entre nous. Sinon, ce serait la double peine pour nous tous, citoyens contribuables.

Allez, restons confiants et BONNE ANNÉE 2015.

Louis MÉNAGER

SECRETARIAT DE MAIRIE

Heures d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30,

Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30,

Un samedi sur deux (semaines impaires) : de 9 h à 12 h

Tél. 02.99.75.14.07 - Fax : 02.99.75.04.95



mairie.montreuilperouse@orange.fr

PERMANENCES EN MAIRIE :

- du Maire, sur rendez-vous,

- d'un(e) Adjoint(e) tous les samedis de 10 h à 12 h (y compris pendant la période des vacances).

INFORMATIONS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous êtes nouvellement installés à Montreuil-sous-Pérouse, nous vous demandons de passer à la mairie avec votre livret de famille pour vous faire enregistrer et pour effectuer les démarches administratives obligatoires (changement de carte grise en particulier) et prendre connaissance des activités diverses qui sont proposées par la commune (liste des associations, assistantes maternelles).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2016, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2015.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,

Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,

Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,

Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,

Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes français et françaises doivent se faire recenser dès qu'ils ont atteint 16 ans ou dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tout examen, concours ou permis de conduire. Les jeunes non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

S'adresser à la mairie du domicile et présenter votre livret de famille ou votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

STOP PUB

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité chez vous : Pensez à l'autocollant « STOP PUB » disponible en mairie.

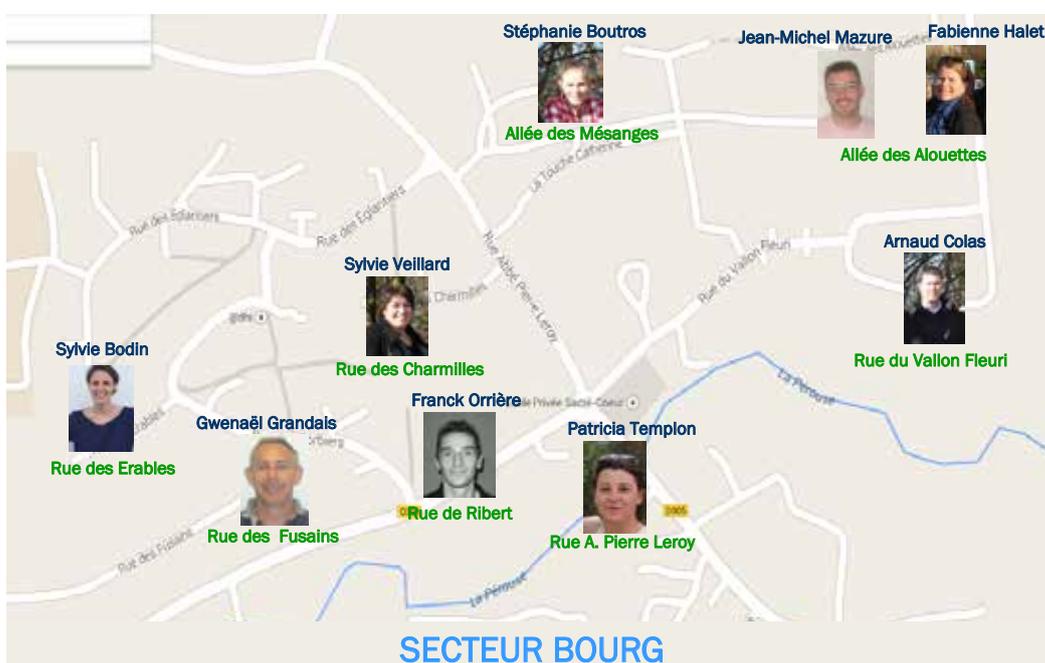
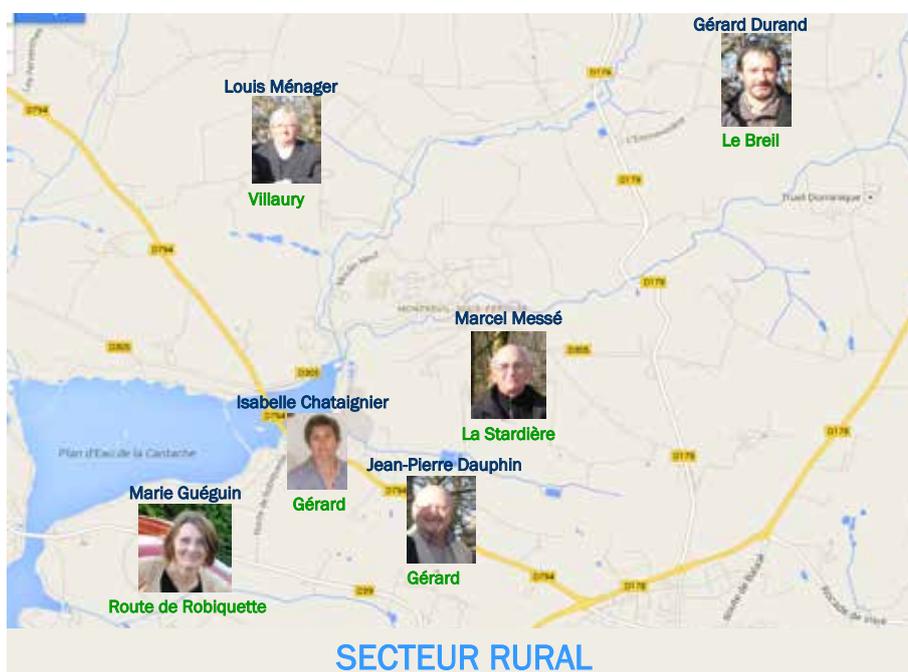
INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis MÉNAGER, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal : M. Louis MÉNAGER, Mme Marie GUÉGUIN, M. Gérard DURAND, Mme Patricia TEMPLON, M. Gwenaël GRANDAIS, Mme Isabelle CHATAIGNIER, M. Marcel MESSÉ, Mlle Stéphanie BOUTROS, M. Jean-Pierre DAUPHIN, Mme Fabienne HALET, M. Arnaud COLAS, Mme Sylvie VEILLARD, M. Jean-Michel MAZURE, Mme Sylvie BODIN, M. Franck ORRIÈRE, installés dans leurs fonctions.

Mlle Stéphanie BOUTROS, a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

OÙ VIVENT VOS ÉLUS ?



Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Louis MÉNAGER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sylvie BODIN et M. Franck ORRIÈRE.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal a été invité à déposer son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet. Il a été constaté que tous les conseillers ont pris part au vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (bulletin blanc) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue 8

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MÉNAGER Louis	14	quatorze

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Louis MÉNAGER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT). Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée :

Liste GUÉGUIN Marie :

- GUÉGUIN Marie,
- TEMPLON Patricia,
- MESSÉ Marcel,
- DAUPHIN Jean-Pierre.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue 8

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUÉGUIN Marie	14	quatorze

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme GUÉGUIN Marie.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamations :

- Mme GUÉGUIN Marie,
- Mme TEMPLON Patricia,
- M. MESSÉ Marcel,
- M. DAUPHIN Jean-Pierre.

Délégations d'attributions du conseil municipal au maire

Le maire explique qu'aux termes de l'article L 2121-29 du CGCT, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, tout en fournissant un gain de temps. Ainsi les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire et répétée du conseil municipal.

Les domaines de compétence pouvant être délégués par le conseil municipal sont énoncés à l'article L 2122-22 du CGCT. Le maire complète son exposé en indiquant qu'il a la faculté de subdéléguer les attributions qui lui sont confiées par délégation du conseil municipal, sauf disposition contraire de la délibération du conseil municipal (art. L 2122-23). Il propose de retenir, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget sur la base d'un montant maximum de 10 000 € H.T. ;

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour des transactions n'excédant pas 100 000 € H.T. ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant fixé à 10 000 € H.T. ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après délibération le conseil municipal accepte la délégation des attributions, ci-dessus nommées, du conseil municipal au maire à compter du 30 mars 2014 et pour la durée de son mandat et précise que les décisions prises dans le cadre de ces délégations, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, pourront être signées par un adjoint en cas d'empêchement du maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L2122-3 du CGCT.

Constitution des commissions municipales

Le maire rappelle aux membres présents, que pour permettre une bonne organisation du travail, il est nécessaire de constituer des commissions.

Après discussion, le conseil municipal décide de mettre en place 10 commissions, à savoir :

FINANCES - VIE ECONOMIQUE - GESTION DU PERSONNEL

- MÉNAGER Louis, GUÉGUIN Marie, CHATAIGNIER Isabelle, BODIN Sylvie

URBANISME - AFFAIRES GÉNÉRALES

- MÉNAGER Louis, GUÉGUIN Marie, HALET Fabienne, GRANDAIS Gwenaël, MAZURE Jean-Michel

VOIRIE ET TRAVAUX

- MESSÉ Marcel, COLAS Arnaud, GRANDAIS Gwenaël, MAZURE Jean-Michel

BÂTIMENTS COMMUNAUX - EQUIPEMENTS

SPORTIFS - CHEMINS DE RANDONNÉES

- DAUPHIN Jean-Pierre, GRANDAIS Gwenaël, ORRIÈRE Franck

VIE ASSOCIATIVE

- DURAND Gérard, VEILLARD Sylvie, HALET Fabienne, BOUTROS Stéphanie

COMMUNICATION - ANIMATION

- TEMPLON Patricia, DURAND Gérard, HALET Fabienne, ORRIÈRE Franck, BOUTROS Stéphanie

CULTURE - BIBLIOTHÈQUE - PATRIMOINE

- GUÉGUIN Marie, VEILLARD Sylvie

EDUCATION - JEUNESSE - RELATIONS

ÉCOLE - ALSH

- TEMPLON Patricia, HALET Fabienne, BODIN Sylvie, ORRIÈRE Franck

VIE SOCIALE

- CHATAIGNIER Isabelle

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

- MESSÉ Marcel, CHATAIGNIER Isabelle, GRANDAIS Gwenaël

Syndicat Intercommunal des eaux de Châteaubourg : désignation de deux délégués titulaires et un délégué suppléant

Après délibération le conseil municipal désigne :

Délégués titulaires :

- Marcel MESSÉ, Gwenaël GRANDAIS

Délégué suppléant :

- Franck ORRIÈRE

Syndicat Départemental d'Énergie 35 : désignation d'un délégué

Après délibération le conseil municipal désigne Gérard DURAND, délégué titulaire au SDE 35.

Syndicat du Bassin Versant de Vilaine amont : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après délibération le conseil municipal désigne Arnaud COLAS, délégué titulaire et Marcel MESSÉ, délégué suppléant au Syndicat du Bassin Versant de Vilaine amont, et donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents concernant cette délégation.

Indemnités du Maire, des Adjointes, et des Conseillers Délégués

Le maire informe l'assemblée municipale que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de fixer les indemnités de fonctions du maire, des quatre adjoints et des deux conseillers délégués.

Il indique ensuite que ces indemnités constituent pour la commune, sous certaines conditions, une dépense obligatoire et qu'elles servent à compenser pour tout ou partie le temps passé et les frais générés par la fonction : déplacements, téléphone, assurance responsabilité élu... Elles sont calculées en appliquant un taux à l'indice brut mensuel 1015 de la fonction publique qui s'élève en mars 2014 à 3 801,47 €.

Après délibération, le conseil municipal, par vote à bulletin secret auquel n'ont pas participé les intéressés et à l'unanimité, décide :

- de fixer les indemnités de fonctions suivantes :
- pour le maire 43 % de l'indice de référence 1015 soit un montant de 1 634,63 € brut,
- pour les adjoints 14,25 % de l'indice de référence 1015 soit un montant de 541,71 € brut par adjoint,
- pour les conseillers délégués 4,50 % de l'indice de référence 1015 soit un montant de 171,06 € brut par conseiller délégué.
- de verser les indemnités à la date d'entrée en fonction des élus, soit à compter du 30 mars 2014.

Elections des membres du CCAS

Le maire informe que dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de 2 mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il précise qu'il s'agit d'un établissement public administratif communal (CCAS) qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, etc.). Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propres. Il existe une obligation légale pour chaque commune d'ériger un établissement public autonome en matière sociale.

Puis il explique que le conseil municipal doit dans un premier temps fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Il précise que le précédent CCAS dénombrait, en plus du Président, 4 membres élus en son sein par le conseil municipal et 4 membres nommés par lui parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement : un représentant des associations familiales (sur proposition de l'Union départementale des associations familiales - UDAF); un représentant des associations de retraités et de personnes âgées; un représentant des personnes handicapées; un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Il indique par ailleurs que le maire est président de droit (art. R 123-7). Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration devra élire en son sein un vice-président, qui le présidera en son absence (art. L 123-6).

Concernant l'élection des membres issus du conseil municipal (art. R 123-8), ils sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats.

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe le nombre de membres du CCAS à 9, à savoir le maire, président, 4 personnes élues au sein du conseil municipal et 4 personnes engagées dans la vie associative ou désignées par les associations oeuvrant dans les domaines social et familial, ces

dernières sont nommées par arrêté du maire.

- décide de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats des membres du CCAS. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée :

- Marie GUÉGUIN, Sylvie VEILLARD,
Fabienne HALET, Isabelle CHATAIGNIER

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Sylvie BODIN et M. Franck ORRIÈRE. Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du CCAS issus du conseil municipal.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Nombre de suffrages obtenus par la liste présentée :	14

Sont élus membres du CCAS, au sein du conseil municipal :

- Marie GUÉGUIN, Sylvie VEILLARD,
Fabienne HALET, Isabelle CHATAIGNIER

CCAS : Quatre membres ont été élus par arrêté du Maire pour représenter les organismes à caractère social : Madeleine CHARIL, Noëlla DOURDAIN, Béatrice THIEURMEL et Georges MOREL.

Renouvellement Commission Communale et Intercommunale des Impôts

Le maire explique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite aux précédentes élections de mars il convient donc de procéder à son renouvellement.

Après délibération le conseil municipal décide de soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques la liste suivante de douze commissaires titulaires : François DOURDAIN, Yves FRANGER, Jean-Claude ORRYE, Jacques TREBERN, Hubert LEGENDRE, Joseph HASLE, Patricia PAIREL, Grégory BOUGEANT, Pierre-Yves CHARIL, Jean-Luc DUFEU, Serge DUPIN, Arnaud ORRIERE et douze commissaires suppléants : Johann DAUPHIN, Marie-Pierre CHEUL, Jacqueline

BECHER, Pascal BESNARD, Jacques MOCHE, Anne COLLONNIER, Noëlla DOURDAIN, Pascal BEAUDUCEL, Jacqueline BUSSON, Jean-Claude MONNIER, Sandra BLOT, Thierry LEONARD.

Renouvellement du représentant communal à l'école Sacré-Coeur

Le maire informe qu'à l'issue des élections municipales de mars dernier, il convient de désigner un représentant qui participe aux séances de l'organe de l'établissement ayant compétence pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association, comme cela est le cas pour l'école Sacré-Cœur.

Après délibération, le conseil municipal désigne Patricia TEMPLON, adjointe à l'éducation, représentante communale à l'école Sacré-Cœur.

Commission Intercommunale des Impôts

Le maire présente une demande de M. le Président de Vitré Communauté concernant la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale en fiscalité unique, elle se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Vitré Communauté doit consulter les communes afin qu'elles puissent faire la proposition d'un membre. Après délibération le conseil municipal décide de proposer à la Commission Intercommunale des Impôts : M. Gwenaël GRANDAIS.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 1 000 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Le maire constate qu'une liste de candidats a été déposée :

- Sylvie VEILLARD, Arnaud COLAS, Sylvie BODIN, membres titulaires
- Patricia TEMPLON, Marcel MESSÉ, Jean-Pierre DAUPHIN, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Suffrages exprimés :	14
Suffrages obtenus par la liste présentée	14
Sont ainsi déclarés élus :	

- Sylvie VEILLARD, Arnaud COLAS, Sylvie BODIN, membres titulaires,

- Patricia TEMPLON, Marcel MESSÉ, Jean-Pierre DAUPHIN, membres suppléants, pour faire partie, avec M. le maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Election des délégués des conseils municipaux en vue de l'établissement de la liste des électeurs sénatoriaux

Par arrêté en date du 11 juin 2014, M. Le Préfet demande, conformément au décret N° 2014-532 du 26 mai 2014, la convocation de tous les conseillers municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale en vue de procéder à l'élection des délégués, titulaires et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers généraux.

Le nombre de délégués élus ou de droit, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner dans chacune des communes est fonction du nombre d'habitants de l'année en cours. Pour Montreuil-sous-Pérouse, le nombre de conseillers à élire est de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le mode de scrutin pour les communes de 1000 habitants et plus (art L289) du code électoral est le suivant : les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément sur une même liste, parmi les conseillers municipaux, au scrutin proportionnel selon la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes et sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste a été déposée : « Montreuil 2020 » composée de Marie GUÉGUIN, Louis MÉNAGER, Patricia TEMPLON, Gwenaël GRANDAIS, Fabienne HALET et Franck ORRIÈRE.

La liste « Montreuil 2020 » a obtenu 14 voix (14 votants) soit 3 délégués titulaires : Marie GUÉGUIN, Louis MÉNAGER, Patricia TEMPLON, 3 délégués suppléants : Gwenaël GRANDAIS, Fabienne HALET, Franck ORRIÈRE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assistance en conseil de recrutement du Centre de Gestion 35

Le maire informe le conseil municipal que suite au départ en retraite d'un adjoint technique, il est nécessaire de procéder à un recrutement au service des espaces verts. Par conséquent, il propose de bénéficier d'un accompagnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 35 et présente un devis d'un montant de 1 120,00 € pour les prestations suivantes :

- Analyse du besoin et étude du poste avec l'autorité territoriale,
- Conseils sur la procédure de recrutement, la rédaction et la publication de l'offre,
- Dépouillement des candidatures et aide à la présélection,
- Contrôles de références, activation du réseau du CDG 35,
- Réalisation du support des entretiens,
- Participation aux entretiens,
- Elaboration d'une synthèse écrite avec préconisations.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis du CDG 35 pour l'accompagnement au recrutement d'un adjoint technique au service espaces verts.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ; considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ; sur rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement, de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet pour remplacer le poste d'adjoint technique 2ème classe déclaré vacant au 1er mai 2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet à compter du 15 juillet.

Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Vu le code général des collectivités territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents, selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités et attestée par la délivrance d'un label.

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant mensuel de la participation est fixé à 6 € par agent titulaire à temps complet et agent titulaire à temps non complet (au prorata du temps travaillé).

Primes de fin d'année 2014

Le maire demande au conseil municipal de fixer la prime de fin d'année attribuée au personnel communal. Après délibération, le conseil municipal décide de porter le montant de la prime de fin d'année à 485 € par personne pour les agents titulaires à temps complet et les agents titulaires à temps non complet (au prorata du temps travaillé).

CADRE DE VIE - VOIRIE

Aménagement d'une liaison douce entre Vitré et le barrage de la Cantache

Concernant le projet d'aménagement d'une liaison douce entre Vitré et le barrage de la Cantache, le Maire soumet au Conseil Municipal le projet définitif, le plan de financement et la convention de maîtrise d'ouvrage unique qui ont été présentés et approuvés au Conseil Communautaire du 15 novembre 2013. Il propose d'entériner les modalités techniques, administratives et financières de cette opération en signant une convention de maîtrise d'ouvrage unique établi entre Vitré Communauté et les communes de Montreuil-sous-Pérouse et Vitré. Après vote à mains levées, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet définitif et le plan de financement de la liaison douce entre Vitré et le barrage de la Cantache.

Avenant n°1 à la convention de VEOLIA EAU d'assistance technique et de perception de la redevance d'assainissement

Le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté la convention de VEOLIA EAU d'assistance technique et de perception de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier 2011 pour un an et renouvelable une fois.

Cette convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2012, et dans l'attente de la mise en place de la procédure de contrôle des infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et la prise en compte de ce service supplémentaire dans la procédure de consultation et mise en concurrence, il en précise les termes, dont son coût de 8 700 euros H.T. pour l'année 2013, et sa date d'effet du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Devis aménagement d'un arrêt de bus route de Gérard

Le Maire présente un devis de la société Travaux Publics de Bretagne de VITRÉ concernant l'aménagement d'un arrêt de bus, route de Gérard, pour un montant de 4242,20 € H.T. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le devis présenté.

Fonds de concours mandat 2008-2013

Le maire explique qu'au cours du mandat 2008-2013 Vitré Communauté a attribué plusieurs fonds de concours aux communes et qu'afin de valider les engagements pris avant la fusion de Vitré Communauté avec la Communauté de Communes du Pays Guerchais, il convient de solder les fonds de concours non sollicités à ce jour pour le soutien aux projets 2013 et pour un montant de 11 127 €. Il propose d'affecter ce financement aux travaux d'aménagement du parking poids lourds, rue de Ribert pour un montant de 19 748 € H.T. ainsi qu'à l'acquisition d'une scène mobile à l'Espace Albert SAUVÉE pour un montant de 5 782 € H.T.

Subvention amélioration de la sécurité par l'aménagement d'un arrêt de bus route de Gérard

Le Maire rappelle la délibération en date du 6 décembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2014 auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, concernant l'amélioration de la sécurité par l'achat d'un radar pédagogique.

Il explique que dans le cadre de la mise en place de la liaison douce entre Vitré et la Cantache, l'aménagement d'un arrêt de bus est prévue, route de Gérard et qu'à ce titre une subvention peut être accordée. Il propose de compléter le dossier de demande de subvention par l'ajout de ces travaux dont le montant prévisionnel est évalué à 4242,20 € H.T.

Aliénation pour partie du Chemin Rural n°14

Le maire rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2011 prise après accomplissement des formalités prévues par le Code rural d'une part et le Code de la voirie routière d'autre part, le conseil municipal a ordonné la vente du chemin rural dénommé CR n° 14 (partie) dit de « l'Epéyère et de la Mare ». Aucune association syndicale n'ayant été réglementairement constituée, la commune peut donc procéder à la vente.

Il informe ensuite le conseil municipal que, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 161-10 du Code rural, il a été proposé par courrier en date du 11 mars 2014 aux seuls riverains immédiats, à savoir Mme et M. MACÉ Francis demeurant au lieu-dit La Mare, d'acquérir cette partie de chemin et que ceux-ci se sont portés acquéreurs à titre gracieux par accusé de réception du courrier en date du 14 mars 2014.

Il indique enfin que ce délaissé de chemin situé au nord du virage de la Mare aurait dû être attribué, par les opérations d'aménagement foncier liées à la construction du barrage de la Cantache, à Mme et M. MACÉ en compensation d'une emprise réalisée sur une parcelle leur appartenant au sud de ce même virage pour en améliorer la sécurité et qu'il s'agit donc de rectifier une erreur du plan de remembrement.

Après délibération le conseil municipal décide :

- d'attribuer à titre gracieux le délaissé du chemin rural n°14 situé au nord du virage de la Mare à Mme et M. MACÉ Francis pour une superficie d'environ 270 m²,

- de confier à M. Loïc AUBAULT, géomètre-expert à Vitré, la réalisation des documents d'arpentage et de division parcellaire,

- de nommer l'étude de Me de GIGOU, notaire associé à Vitré, pour régulariser la cession au profit de Mme et M. MACÉ,

- de prendre en charge la totalité des frais de géomètre et de notaire.

Aliénation pour partie du Chemin Rural n°37

Le maire rappelle que, par délibération en date du 4 novembre 2011 prise après accomplissement des formalités prévues par le Code rural d'une part et le Code de la voirie routière d'autre part, le conseil municipal a ordonné la vente du chemin rural dénommé C.R. n° 37 (partie) au lieu dit «la Ville en Bois». Aucune association syndicale n'ayant été réglementairement constituée, la commune peut donc procéder à la vente.

Il informe ensuite le conseil municipal que, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 161-10 du Code rural, il a été proposé par courrier en date du 11 mars 2014 aux riverains, à savoir Monsieur Jean BLIN, demeurant 10, place du Maréchal Juin à Rennes et Monsieur Olivier MÉNAGER, demeurant au lieu-dit « L'Angerie » à Val d'Izé, d'acquérir cette partie de chemin.

M. Jean BLIN nous a fait savoir qu'il n'était pas

acqureur du chemin rural susnommé.

M. Olivier MÉNAGER nous indique par accusé de réception du courrier en date du 13 mars 2014 qu'il se porte candidat à l'acquisition pour un prix de 0,50 € du m², soit un montant de : 764 m² x 0,50 € = 382 €.

Parallèlement, le maire rappelle qu'il a été décidé de créer un parking communal au lieu-dit « Gérard » pour permettre aux riverains de la liaison douce Vitré – La Cantache de retrouver des places de stationnement.

A cet effet, M. Olivier MÉNAGER accepte de céder un terrain cadastré ZL 182, d'une superficie de 429 m² pour la même valeur que le CR n°37, soit 382 € (0,89 €/m²) toutes indemnités comprises.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'aliénation de la partie du C.R. n°37 d'une superficie de 764 m² pour un prix de 382 € et d'acquérir la parcelle ZL n°182 d'une superficie de 429 m² pour la même valeur à M. Olivier MÉNAGER.

- de confier à M. Loïc AUBAULT, géomètre-expert à Vitré, la réalisation des documents d'arpentage et de division parcellaire,

- de nommer l'étude de Me OUAIRY, notaire associé à Vitré, pour régulariser les transactions,

- de prendre en charge à parts égales avec M. Olivier MÉNAGER les frais de géomètre et de notaire.

Consultation travaux d'extension de la Touche Brigault d'enrobés à froid et point à temps 2014 :

Le maire informe qu'une consultation d'entreprises a été engagée afin de réaliser les travaux d'extension de la chaussée de la Touche Brigault, d'enrobés à froid et Point à Temps Automatique sur les voies communales et les chemins ruraux de la commune pour l'année 2014. Après délibération, le conseil municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres et retient l'offre la mieux-disante à savoir l'entreprise SAABE de DOMLOUP pour un montant de 1 809 € H.T. pour l'extension de la Touche Brigault, 190 € H.T. pour l'enrobé à froid, 18 800 € H.T. pour le point-à-temps.

Travaux de voirie rond-point rue Abbé Pierre Leroy

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de reprise de pavage aux alentours du rond-point rue Abbé Pierre Leroy. Il présente trois devis : PIGEON TP

d'Argentré-du-Plessis, SMPT de Saint-Malo et MAN TP de Pocé-les-Bois. Après étude de ces devis et délibération le conseil municipal décide de retenir la proposition la mieux disante à savoir : PIGEON TP pour un montant de 2 419,40 € H.T.

Nouveau tracé du Chemin Rural n°3

Le maire rappelle que, par délibération en date du 4 novembre 2011 prise après accomplissement des formalités prévues par le Code rural d'une part et le Code de la voirie routière d'autre part, le conseil municipal a ordonné la vente du chemin rural dénommé C.R. n° 3 (partie) dit de « la Touche Brigault ». Aucune association syndicale n'ayant été réglementairement constituée, la commune peut donc procéder à la vente.

Il informe ensuite le conseil municipal que, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 161-10 du Code rural, il a été proposé par courrier aux riverains concernés, d'acquérir cette partie de chemin et que seuls les consorts ORRYE se sont portés acquéreurs.

Il précise enfin que cette partie de chemin qui dessert la propriété voisine traverse la cour et passe à quelques mètres de la maison d'habitation appartenant aux consorts ORRYE, créant une gêne importante pour ces derniers mais aussi pour les propriétaires voisins. Le tracé de ce chemin aurait donc dû, à l'évidence, être modifié lors des opérations d'aménagement foncier liées à la construction du barrage de la Cantache.

Pour réparer cette erreur du plan de remembrement et permettre l'accès à la propriété voisine, les consorts ORRYE proposent de céder à la commune une emprise traversant leur propriété au sud-est du chemin actuel.

Ils acceptent également de céder une emprise complémentaire pour assurer la liaison entre ce nouveau tracé de chemin et le chemin d'exploitation n°204, liaison qui n'était pas assurée précédemment.

Après négociation, les consorts ORRYE acceptent d'acquérir la partie de chemin rural appartenant à la commune au prix de 0,50 € du m², soit un montant : de 342 m² x 0,50 € = 171 € et proposent de céder l'emprise nécessaire pour le nouveau chemin pour la même valeur, soit : 524 m² x 0,326 € = 171 € toutes indemnités comprises.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'aliénation de la partie du C.R. n°3 d'une superficie de 342 m² pour un prix de 171 € et d'acquérir l'emprise nécessaire pour le nouveau chemin d'une superficie de 524 m² pour la même valeur aux consorts ORRYE,
- de confier à M. Loïc AUBAULT, géomètre-expert à Vitré, la réalisation des documents d'arpentage et de division parcellaire,
- de nommer l'étude de Me OUAIRY, notaire associé à Vitré, pour régulariser les transactions,
- de prendre en charge la totalité des frais de géomètre et de notaire.

FINANCES

Maintien des taux d'imposition 2014

Le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2014 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Le conseil municipal après délibération décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2014 identiques à l'année 2013.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement :	623 418,44 €
Recettes de Fonctionnement :	826 945,62 €
Excédent de Fonctionnement au 31 décembre 2013 :	203 527,18 €
Dépenses d'Investissement :	1 137 929,79 €
Recettes d'Investissement :	1 333 325,22 €
Excédent d'Investissement au 31 décembre 2013 :	195 395,43 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement :	44 600,77 €
Recettes de fonctionnement :	65 337,56 €
Excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2013 :	20 736,79 €

Dépenses d'Investissement :	95 527,53 €
Recettes d'Investissement :	79 919,70 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2013 :	15 607,83 €

ZONE D'ACTIVITES GERARD 2

Dépenses de Fonctionnement :	656 580,14 €
Recettes de Fonctionnement :	617 641,85 €
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2013 :	38 938,29 €
Dépenses d'Investissement :	998 813,97 €
Recettes d'Investissement :	623 094,30 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2013 :	375 719,67 €

ZAC DE RIBERT

Dépenses de Fonctionnement :	80 408,74 €
Recettes de Fonctionnement :	80 409,41 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013 :	0,67 €
Dépenses d'Investissement :	157 255,67 €
Recettes d'Investissement :	76 846,93 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2013 :	80 408,74 €

BUDGET PRIMITIF 2014 / COMMUNE			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (EDF/eau/entretien bâtiments-terrains, taxes foncières...)	161 980,00	Atténuations de charges (Remboursements des indemnités journalières)	1 500,00
Frais de personnel (Salaires, charges...)	183 320,00	Produits services (Locations salles, tentes/redevances ouvrages...)	21 110,00
Autres charges de gestion (Indemnités élus/écoles/subventions associations...)	229 242,00	Impôts et taxes (3 taxes TH-TFB-TFNB/dotations Vitré Communauté...)	612 664,00
Charges financières (Intérêts des emprunts...)	98 000,00	Dotations/ Subventions (Dotations de l'Etat DGF-DSR/compensations TF-TH...)	148 704,00
Charges exceptionnelles	200,00	Autres produits de gestion (Revenus des loyers...)	50 005,00
Dépenses imprévues	3 261,00	Produits financiers	20,00
Virement section Investissement (Somme dégagée pour l'investissement)	133 000,00		
Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements)	25 000,00		
TOTAL DEPENSES	834 003,00	TOTAL RECETTES	834 003,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement capital-emprunts	246 000,00	Virement section fonctionnement	133 000,00
Remboursement partiel (emprunt relais)	300 000,00	FCTVA	134 181,00
Opérations en cours (Espace Albert Sauvée, voirie, PLU...)	410 287,87	Excédent fonctionnement 2013	203 527,18
Dépenses imprévues	3 083,74	Excédent investissement 2013	195 395,43
		Subventions Espace Albert Sauvée	46 032,00
		TAM + VC fonds de concours	11 236,00
		Opérations financières	211 000,00
		Amortissement opérations	25 000,00
TOTAL DEPENSES	959 371,61	TOTAL RECETTES	959 371,61

Vote des subventions pour 2014

Le maire propose de voter les subventions pour l'année 2014. Le conseil municipal après avoir examiné l'ensemble des demandes reçues des différentes associations et après délibération, décide la répartition suivante :

OGEC :

- Garderie	7 932 €
- Cantine	17 593 €
- Fournitures scolaires	4 985 €

APEL 1 800 €

Olympic 3 700 €

Club de l'amitié 1 800 €

Gymnastique volontaire 500 €

Vélo loisirs Montreuil 430 €

A.C. – Soldats de France 680 €

Coup de pouce 150 €

Animation bibliothèque 600 €

Tennis 620 €

Montreuil sur les Planches 700 €

The Vallers dancers 300 €

Ker MSP 300 €

Amicale des donneurs de sang 60 €

ADAPEI 60 €

A.D.M.R. 670 €

FNATH 60 €

Zénith FM 60 €

ADSPV – Bistrot mémoire 60 €

Restaurant du cœur 60 €

Solidarité Vitréenne EPISOL 60 €

Judo Club Pays de Vitré (8 enfants x 5 €) 40 €

Chambre des métiers 260 €

ÉCOLES : 60€/élève

- Maison Familiale Rurale Fougères 60 €

- IPSSA 180 €

- Maison Familiale St Grégoire 60 €

- JB Le Taillandier St Aubin du C. 120 €

Le conseil municipal charge le maire de procéder au versement de ces subventions qui seront inscrites aux articles 6574 et 65741 du budget communal.

Participation dépenses école – année 2014

Dans le cadre de la convention signée entre l'école et la commune, en date du 16 novembre 2007, pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association, le maire demande au conseil municipal de fixer la participation pour l'année 2014.

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1087 € pour les élèves de maternelle et de 360 € pour les élèves en classe élémentaire, ce montant étant le coût moyen départemental pour un élève du secteur public.

Le nombre d'élèves domiciliés à Montreuil-sous-Pérouse au 1er janvier 2014 étant de 34 en maternelle et de 59 en élémentaire, la participation de la commune à l'école au titre de la convention s'élève à 58 198 € qui sera inscrite au budget primitif à l'article 6558. Les versements s'effectueront d'avance au début de chaque trimestre.

Achat d'une tondeuse autoportée

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'actuelle tondeuse des services techniques. Il présente deux devis, le premier de la société MACÉ de VAL D'IZÉ et le deuxième de la société DELAGRÉE. Après étude de ces devis et délibération le conseil municipal décide de retenir la tondeuse de marque ISEKI SZ 330, d'un montant de 13 600,00€ T.T.C., proposée par la société DELAGRÉE d'ETRELLES.

Renouvellement ouverture de crédit de trésorerie

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie accordée par le Crédit Agricole arrive à son terme le 26 avril 2014.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention pour une période d'un an aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux variable : 2,33 % à ce jour Soit Euribor 3 mois moyenné (0,33 % au 01/05/2014) majoré de 2 %
- Intérêts : Postcomptés payables trimestriellement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation).
- Frais de dossier : 250 €
- Commission d'engagement : 0,10 % (taux annuel, prélevé trimestriellement sur 200 000 €).

Après délibération, le conseil municipal, décide d'établir une nouvelle convention pour une durée d'un an, pour un montant de 200 000 € aux conditions indiquées ci-dessus, donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

Remboursement pour Comité des fêtes

Le maire rappelle que le Comité des fêtes participe financièrement aux manifestations qui sont organisées dans la commune (Téléthon, vibrations au fil des toiles, couleurs d'automne). Après examen des dépenses engagées, et après délibération, le conseil municipal décide d'allouer un remboursement de 1 000 € au Comité des fêtes.

Acceptation proposition subvention amendes de police 2014

Le Maire rappelle la demande de subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2014 auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine concernant l'amélioration de la sécurité par l'aménagement d'un arrêt de bus, route de Gérard et par l'achat d'un radar pédagogique.

Il présente la proposition de la Commission permanente du Conseil Général qui, au cours de sa réunion du 27 mai 2014, a arrêté le montant de l'attribution revenant à la commune :

- aire d'arrêt de bus RD 794, route de Gérard : 721 €
- aménagements de sécurité en agglomération (radar pédagogique) : 417 €.

Cadeaux récipiendaires médaille d'honneur

Le maire propose d'offrir aux récipiendaires de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ainsi qu'à leurs conjoints, un cadeau en remerciement de leur engagement au service de la commune, lors d'une cérémonie à laquelle est conviée toute la population. Il propose ensuite l'achat d'un taille-haie électrique pour le départ en retraite de Monsieur Pierrick ESNAULT.

Indemnités Trésorier de Vitré Collectivités

Le maire informe le conseil municipal que le trésorier de Vitré Collectivités sollicite par courrier reçu le 12 septembre dernier l'indemnité de conseil allouée aux Comptables publics chargés des fonctions de Receveur des collectivités territoriales. A titre indicatif il présente l'état de calcul des indemnités 2014 qui s'élèvent à un montant net à payer de 444,39 € (total brut 487,60) pour un taux voté de 100 %. Après délibération, le conseil municipal attribue à M. Didier CREAC'H l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat.

Redevance tarifs assainissement pour 2015

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de la redevance

assainissement au 1er janvier 2015.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

- Prime fixe : 53,98 € T.T.C. (49,07 € H.T.)
- Tarif assainissement :
- de 0 à 150 m³ : 2,28 € T.T.C. (2,07 € H.T.)
 - de 150 à 300 m³ : 1,19 € T.T.C. (1,08 € H.T.)
 - + de 300 m³ : gratuit

Pour les foyers utilisant un puits, le forfait de consommation reste fixé à 20 m³ par personne vivant au foyer.

Mise en place d'un acompte pour la location de l'Espace Albert SAUVÉE

Le maire expose que des réservations de l'Espace Albert SAUVÉE sont annulées très peu de temps avant la date retenue. Il propose de mettre en place un acompte pour les locations des particuliers et entreprises.

Après délibération, le conseil municipal fixe le montant de l'acompte qui sera demandé au moment de la constitution du dossier de réservation de l'Espace Albert SAUVÉE à 30 % de la location à compter du 1er janvier 2015, arrondi à l'euro supérieur. En cas de désistement, le demandeur est tenu d'informer, par écrit, le secrétariat de mairie en y indiquant les motifs de son annulation. L'acompte pourra être restitué pour des cas de force majeure :

- décès de l'un des demandeurs, d'un ascendant ou d'un descendant direct, maladie grave, hospitalisation, déménagement.

Dans les autres cas, la commune conservera l'acompte versé, sauf cas particuliers dûment motivés qui feront l'objet d'une délibération spécifique.

BÂTIMENTS

Contrat de maintenance chauffage et ventilation de l'Espace Albert SAUVÉE

Le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de maintenance de la société SOCLIM pour l'installation de plomberie chauffage et ventilation de l'Espace Albert SAUVÉE d'un montant annuel de 2 062,50 € H.T. établi pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le contrat présenté avec effet rétroactif au 1er juillet.

Mise en vente de la Faucillonnais

Le maire rappelle la délibération en date du 6 septembre 2013 par laquelle le conseil municipal avait décidé de mettre en vente la propriété de la Faucillonnais pour un montant net vendeur de 330 000 €. La conjoncture économique actuelle n'étant pas propice à l'achat immobilier, il propose de réétudier son prix. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en vente la propriété de la Faucillonnais au prix de 280 000 € net vendeur, donne tous pouvoirs au maire pour engager les démarches nécessaires à la mise en vente du bien auprès des études notariales, agences immobilières ou tout autre support qu'il jugera efficace pour optimiser la diffusion de l'information.

AFFAIRES SOCIALES-BIBLIOTHEQUE-ENFANCE

Précisions participation ALSH de Vitré

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 6 septembre 2012 par laquelle il avait accepté de participer aux frais d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Vitré pour les enfants ayant pour résidence principale Montreuil-sous-Pérouse, jusqu'à l'ouverture de l'A.L.S.H. de notre commune. Il précise que le coût s'élève à 1 592 € et que cette somme sera imputée au compte 657341 et inscrite au budget primitif 2014.

Participation aux dépenses de fonctionnement pour l'école privée Saint Joseph de Fougères

Le Maire présente une demande émanant de l'école privée Saint Joseph de Fougères, établissement de référence pour l'inclusion des enfants sourds et malentendants, qui accueille un enfant de Montreuil-sous-Pérouse, en classe de CM2. Dans le cadre de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, la commune de résidence a l'obligation, sous certaines conditions, de participer aux charges de fonctionnement et d'entretien des élèves scolarisés hors de leur commune, au même titre que les élèves de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser pour l'année scolaire 2013-2014, la somme de 360 € (correspondant au coût moyen départemental pour un élève en élémentaire).

Participation dépenses de fonctionnement pour l'école privée de Balazé et à la cantine-garderie pour la commune de Balazé

Vu la demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph de Balazé, en date du 21 février dernier, qui accueille un enfant Montreuillais, en classe de Grande Section. Vu la demande de la commune de Balazé en date du 20 mai dernier concernant une éventuelle participation à la cantine et garderie pour ce même enfant. Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, Vu la circulaire de la Préfecture, service de la Direction des Collectivités locales en date en 3 décembre 2012 dans laquelle il est précisé que, pour un élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située hors de sa commune de résidence dans une classe de maternelle, la participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement

demeure facultative. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas verser pour l'année scolaire 2013-2014, les participations aux charges de fonctionnement à l'école Saint-Joseph de Balazé, à la cantine et garderie à la commune de Balazé pour l'enfant domicilié à Montreuil-sous-Pérouse.

Ouverture d'opération d'investissement - Ouverture de crédit

Dans le cadre de l'animation mise en place avec l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Montreuil/Landavran le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat de deux chevrettes pour un montant de 160 €.

Subvention de fonctionnement attribuée à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Montreuil- Landavran

Le Maire rappelle la délibération du 25 octobre 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé, entre-autre, de fixer la répartition de la participation de chaque commune au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à 75 % pour Montreuil-sous-Pérouse et 25 % pour Landavran. Il présente le budget prévisionnel de fonctionnement des 8 premiers mois d'activité de l'année 2014 et la demande de subvention pour la commune de Montreuil sous Pérouse pour un montant de 13 778€. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la demande de subvention et décide de procéder au versement immédiat d'un acompte de 50% du montant prévisionnel demandé soit un montant de 6 889€ à l'Association Familiale CSF Montreuil-Landavran.

Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat de livres

Le maire présente au conseil municipal la demande de livres et périodiques pour enfants et adultes pour un montant d'achat estimé à 2 000€ pour l'année 2014. Le conseil municipal, après délibération, accepte la demande d'achat de livres et périodiques et demande au maire de solliciter la subvention au titre du volet 3 dans le cadre du contrat départemental de territoire 2011-2015 près du Conseil Général.

Demande de subvention au Conseil Général pour les animations de la bibliothèque

Le maire présente au conseil municipal la demande d'animation pour enfants de 5 à 10 ans pour un montant estimé à 1 600€ pour l'année 2014. Le conseil municipal, après délibération, accepte la demande d'animation à la bibliothèque et demande au maire de solliciter la subvention au titre du volet 3 dans le cadre du contrat départemental de territoire 2011-2015 près du Conseil Général.

Participation financière de la commune aux dépenses de l'école privée

Le maire rappelle la convention signée entre l'école et la commune en date du 16 novembre 2007 qui permet la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association en précisant qu'à ce jour seuls les élèves habitant la commune bénéficient de la participation communale. Il rappelle également les difficultés rencontrées pour faire aboutir les projets de nouvelles zones urbaines avec pour voie de conséquence un arrêt des constructions d'habitations et de l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, entraînant une baisse des effectifs et la fermeture d'une classe à la rentrée 2012. Il informe ensuite le conseil municipal que lors d'une rencontre avec les responsables de l'école ceux-ci ont exprimé leurs inquiétudes face au risque de baisse possible des effectifs à venir et qu'ils envisagent de répondre favorablement aux demandes de scolarisation d'élèves habitant hors commune. Ils sollicitent en conséquence la participation communale pour ces élèves.

Après délibération, le conseil municipal considérant qu'il est indispensable de favoriser l'accueil de nouveaux élèves à l'école privée de Montreuil-sous-Pérouse pour conserver une structure pédagogique capable de répondre aux attentes des parents et participer au dynamisme de la commune, décide d'étendre, dans le cadre de la convention signée entre l'école et la commune, la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'accorder les subventions OGEC et APEL aux enfants habitant hors commune scolarisés à l'école privée à compter du 1er janvier 2015.

BÂTIMENTS

Travaux effectués dans les bâtiments en 2014 :

- Suite à la dénonciation du bail par le propriétaire du hangar de Ribert, nous avons été amenés à transférer les matériels et matériaux stockés dans ce hangar dans divers bâtiments de la commune et à réaliser un agencement spécifique de la grange en entrée de bourg pour permettre le stockage des tentes et leur sécurisation,
- Réalisation de travaux de peinture pour remise en état de propreté du premier étage du logement situé au 3, rue Abbé Pierre Leroy,
- Remplacement des convecteurs électriques défectueux du logement communal situé au lieu-dit Hourdin et réfection d'une partie de la toiture,
- Mise en place de 2 paraboles pour assurer une meilleure réception télé au lotissement du Tertre en remplacement des antennes collectives, le coût de cette installation est compensé par une redevance annuelle payée par les abonnés desservis,
- Remplacement de la clôture existante par une clôture en bois à trois lisses en bordure de la Pérouse, place du centre bourg,
- Remise en état du bardage translucide de la salle des sports,
- Installation d'un bureau, vestiaires et douche pour

les agents des services techniques à la Maison des Associations,

- Réfection de la toiture de l'abri de jardin du logement communal, 9, rue Abbé Pierre Leroy.

Travaux arrêtés avec réalisation prévue en 2015 :

- Clôture avec portail et portillon de type bambou de la cour de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'Espace Albert SAUVÉE,
- Remise en peinture de la porte d'entrée de l'Église et du porche.

Projets de travaux non décidés faisant l'objet de demandes de devis :

- Rénovation du pont de bois sur la Pérouse situé au sud du lotissement du Rochelet,
- Remplacement des portes d'issues de secours de la salle des sports,
- Remise en peinture de l'intérieur de la bibliothèque,
- Mise en place de rangements supplémentaires pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
- Rénovation et remise aux normes des jeux extérieurs pour enfants en centre bourg,
- Installation d'une sonorisation et d'un éclairage scénique à l'Espace Albert SAUVÉE.

VOIRIE

Travaux effectués sur voirie, réseaux et travaux divers en 2014 :

- Déplacement et extension du chemin rural de la Touche Brigault pour permettre un accès direct à l'habitation récemment rénovée,
- La voirie communale n'ayant pas fait l'objet d'entretien spécifique en 2013, réalisation d'un entretien renforcé avec mise en œuvre d'enrobé à froid et d'émulsion de bitume,
- Réfection du pavage avec dépose et repose des pavés sur lit de béton autour du rond-point rue Abbé Pierre Leroy et aux abords de l'école,
- Inspections visuelles régulières des regards d'eaux usées en amont de la station de relèvement du bourg avec repérage des infiltrations d'eaux pluviales parasites qui nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration,
- Inspection par caméra d'une partie du réseau

d'eaux usées pour détecter d'éventuels défauts d'étanchéité des canalisations,

- Renouvellement d'une partie du matériel de tonte et d'entretien des espaces verts avec achat de deux tondeuses (auto-portée et à conducteur marchant), d'un souffleur thermique à dos et d'une débroussailleuse thermique,
- Suivi des travaux de réalisation de la liaison douce Vitré-Barrage de la Cantache à Gérard,
- Aménagement d'un arrêt de bus à Gérard, aux normes pour personnes à mobilité réduite, pour la ligne de bus Vitré Le Chalet – Montreuil-sous-Pérouse.

Priorité pour 2015 :

- Réalisation d'un diagnostic de l'origine d'introduction d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées pour permettre leur suppression et la réhabilitation de ce réseau.

COMMUNICATION - ÉVÉNEMENTS

Les outils de communication

Communiquer est essentiel afin de créer du lien avec les Montreuillais et attirer de nouveaux habitants, moteurs de la pérennité du dynamisme de notre commune. Aussi, après un état des lieux des outils de communication municipaux, la commission a fait part au conseil municipal des constats suivants :

- Une feuille info mensuelle dynamique et attendue,
- Un bulletin annuel simple, efficace, valorisant la vie associative,
- Un bon relais dans la presse locale,
- Un site internet d'un autre âge, peu attractif et difficile à mettre à jour,
- Une lacune concernant l'affichage municipal en centre bourg.

Fort de ces constats, la commission a travaillé sur deux projets.

L'acquisition d'un panneau d'affichage lumineux en centre bourg, permettant de communiquer en temps réel les informations municipales ou associatives. Après renseignements auprès de communes équipées et une consultation de fournisseurs, une présentation a été faite en conseil municipal pour un coût de 7000 € H.T. Malgré un intérêt de tous pour ce projet, il a été décidé, compte tenu du coût, de le reporter, l'évidence étant de prioriser l'outil internet.



Le monde du web évoluant rapidement, il nous a paru incontournable de faire appel à des professionnels ayant une forte expertise des sites municipaux. Après

consultation de 3 sociétés, le moins disant, Intranet Pro a été retenu pour un budget de 3890 € H.T. L'ensemble de l'équipe travaille les contenus afin de vous proposer le nouveau site au plus tôt.

Et pour 2015, nous avons prévu de mener une réflexion sur les réseaux sociaux, lieux d'échanges.

Par ailleurs, sachez que le site internet de Vitré Communauté www.vitrecommunauté.org donne la possibilité de faire paraître les événements de la collectivité ou des associations de la commune. Pour ce faire, rendez vous sur le site afin de compléter un formulaire. Votre demande sera envoyée et traitée par le service communication de Vitré Communauté. A savoir, le site internet de Vitré Communauté enregistre une moyenne de 450 connexions quotidiennes.

2014, ses événements...

Vibrations au fil des toiles décalé en juin, n'a pas connu le succès des années précédentes malgré la qualité de la prestation de TUD AR YAOU et des peintres Montreuillais, sans oublier le bénévolat associatif avec le comité des fêtes, le Ker MSP et Coup de pouce... Une date mal choisie, une trop belle soirée sont sans doute des explications. Mais reprenez d'ores et déjà le vendredi 20 mars 2015 pour de nouvelles vibrations dont le programme est en cours.



LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Commémoration de la déclaration de mobilisation générale pour la Grande Guerre : l'équipe municipale a accompagné l'UNC - Soldats de France pour l'organisation de la cérémonie du 1^{er} août 2014 commémorant l'évènement.



Une naissance, un arbre : en collaboration avec la commission cadre de vie, nous avons proposé aux parents d'enfants nés en 2014 de planter un arbre qui portera le nom de l'enfant et qui au fil du temps grandira à ses côtés, une façon de contribuer à l'histoire de la collectivité et d'embellir notre cadre de vie. Ces plantations 2014 sont les premières d'un verger conservatoire. Aussi, 4 pommiers de variétés locales ont été plantés aux noms de Paul Régnault, Louis Tessard, Hugo Monnerie, Raphaël Amelynck Nawrocki.



Couleurs d'automne : Nous avons travaillé avec les associations sur l'organisation de la 9^e édition de couleurs d'automne. Cette manifestation est devenue le rendez-vous incontournable d'octobre. La fréquentation de cette journée, malgré la pluie, en est la preuve.



Cérémonie du 11 novembre Comme à l'accoutumée, nous avons partagé ce moment de mémoire avec les membres de l'UNC Soldats de France.



D'autres évènements portés par les associations ont animé notre commune tout au long de l'année. Vous les retrouverez dans la tribune des associations, ils participent à l'identité de notre village.

Nous avons aussi mis en place une mémoire de ces événements avec un archivage numérique des photos.

URBANISME - AFFAIRES GÉNÉRALES

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2014 avec le cabinet l'Atelier d'Ys (chargé de l'élaboration du PLU). Le règlement des différentes zones a été revu et adapté. Il sera soumis prochainement à l'approbation du Conseil Municipal.

Des visites sur sites ont eu lieu afin d'évaluer au mieux les enjeux et objectifs en matière d'urbanisation, de protection de l'activité agricole et des espaces naturels afin de définir les futures zones à urbaniser.

Point sur les projets de lotissements :

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Ribert : Suite aux procédures engagées, le Préfet a prononcé, par arrêté, l'utilité publique du projet. Il a également pris un arrêté de cessibilité des parcelles en date du 06 mars 2014. Cet arrêté a été notifié aux propriétaires concernés. Une dernière démarche de négociation amiable est engagée pour obtenir de leur part la cession des parcelles au profit de la commune. En cas de refus, nous entamerons les démarches d'expropriation afin de nous permettre de mener à bien ce projet.

Lotissement de « la Touche Catherine » : Le lotisseur privé « Acanthe » a demandé le retrait de son permis d'aménager. Le propriétaire du terrain relance l'opération pour son propre compte avec l'aide d'un cabinet d'urbanisme. Ce cabinet doit nous proposer son projet très rapidement dans l'espoir d'une réalisation des travaux d'aménagement au premier semestre 2015.

Lotissement « Les Hameaux du Courtil » : Au mois de juin 2014, le projet élaboré par le groupement de cabinets en charge du dossier a été présenté aux propriétaires. Au cours de cette réunion, outre la discussion autour du plan d'aménagement général, un certain nombre de points ont été abordés :

- Opération d'aménagement à réaliser par tranches,
- Trois modes de réalisation possibles, à savoir :
 - Opération privée menée par les propriétaires,
 - Opération privée confiée à un opérateur (lotisseur) choisi par les propriétaires,
 - Opération publique réalisée par la Commune après achat des terrains.

En cas de réalisation par un opérateur privé (propriétaires ou lotisseur), un Projet Urbain Partenarial (PUP) devra être mis en place avec la commune pour permettre une juste répartition des charges et des recettes.

Au cours de cette réunion, quelques modifications au projet ont été demandées par les propriétaires et les élus présents.

Le 30 octobre dernier, une nouvelle réunion a été organisée pour présenter aux propriétaires l'Avant-Projet Détaillé et l'estimatif des travaux. La même présentation a été faite aux élus lors du conseil municipal suivant.

Après les derniers ajustements du projet par les cabinets d'étude, le dossier sera transmis aux deux propriétaires pour validation et nous aurons à mettre en place une méthode de travail pour mener à bien cette opération.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Réseau des secrétaires de mairie : Dans le cadre du réseau des secrétaires de mairie, une réunion a été organisée à Montreuil-sous-Pérouse le 14/10/2014 qui portait sur 3 objets principaux :

Accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite,

Modifications réglementaires de la Taxe d'Aménagement,

Reprise des autorisations du droit des sols par les Collectivités suite au désengagement de l'Etat.

Ces réunions d'information sont toujours très appréciées par nos secrétaires.

Document Unique : Une réunion a été organisée par le Centre De Gestion d'Ille et Vilaine (CDG 35) sur l'évaluation des risques professionnels dans les collectivités. Les employeurs publics comme privés ont l'obligation de transcrire l'évaluation des risques professionnels dans un document unique de manière à planifier des actions de prévention permettant l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des agents.

Le CDG 35 propose de nous assister dans cette démarche. Dans les prochains mois, nous devons réfléchir à l'élaboration de ce document.

FINANCES – VIE ECONOMIQUE – GESTION DU PERSONNEL

Prévoyance pour la protection sociale complémentaire des agents :

Lors du mandat précédent, une réflexion avait déjà été menée pour la mise en place d'une prévoyance complémentaire des agents en cas d'arrêt maladie supérieur à 90 jours dans une année.

Nous avons repris l'étude de ce dossier au mois

de septembre 2014 en recevant un représentant de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Le Conseil Municipal a décidé de participer au financement des contrats labellisés pour les agents qui souhaitent y souscrire. Nous avons expliqué à chaque agent la proposition faite par la MNT. Les retours sont positifs car tous les agents adhéreront à cette prévoyance au 1er janvier 2015.

CULTURE – BIBLIOTHEQUE – PATRIMOINE

Le labo :

Accompagnement des artistes peintre du Labo dans les différentes manifestations (Soirée Jazz, Couleurs d'Automne, Téléthon, ...) et dans leurs projets futurs (expositions, ...)

Bibliothèque :

Participation aux différentes activités et animations de la bibliothèque,

Subvention pour l'achat des revues et des livres, Réunion sur « Le numérique dans les bibliothèques » le 16/10/2014. Cette réunion organisée à l'initiative d'Isabelle Le Callennec, Députée, avait pour but de recenser les besoins du terrain afin de développer le numérique dans les bibliothèques du département. Les communes du Pays de Vitré restent très mal desservies.

ÉDUCATION - JEUNESSE

L'ÉCOLE ET LES RYTHMES SCOLAIRES

Qui dit jeunesse-éducation entend réforme des rythmes scolaires. La municipalité a suivi de près les discussions sur le sujet menées par un groupe de travail à l'initiative des responsables de l'école privée du Sacré-Cœur au cours de l'année 2013-2014. Après la décision de ne pas entrer dans la réforme en septembre 2014, le groupe de travail se penche sur le dossier. Accompagner l'école du village sur ce dossier est une évidence pour l'équipe municipale qui devra toutefois composer avec cette nouvelle charge et la baisse des dotations aux communes. L'équipe municipale, en concertation avec les responsables de l'école, décidera de la hauteur de l'accompagnement financier à la présentation du projet proposé aux familles et de son coût.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Après un an de mise en service de l'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi et

durant les petites vacances (avec une gestion associative), une réflexion est menée avec l'association afin de proposer à la directrice le statut le plus adapté, ce qui permettra d'alléger la charge de travail de l'association et ainsi pérenniser le service aux familles.



ARGENT DE POCHE

Durant l'été, 16 adolescents de la commune de 16 à 18 ans ont participé au dispositif argent de poche. 66 missions de 3 heures ont été réalisées.



Au programme : désherbage, nettoyage des extérieurs, ménage et archivages encadrés par le personnel communal ou un élu. Ces petits jobs ont été aussi pour certains un lieu de rencontre avec d'autres jeunes. Cette action en faveur des jeunes représente un budget de 990 euros pour la commune. L'opération sera probablement renouvelée l'été prochain. Une information sera faite par la feuille info.

COUP DE POUCE

Nous avons accompagné les adolescents de la junior association durant l'été pour redonner un coup de neuf à leur local de vie situé à la maison des associations. Les travaux financés par la municipalité ont été réalisés par les jeunes épaulés de parents et élus. Un moment riche en échange.



AIRE DE JEUX

Les plus jeunes ne sont pas en reste. En effet, nous avons proposé aux 8-14 ans et aux parents de se joindre à nous pour un groupe de travail relatif à l'aménagement d'une aire de jeux aux abords de l'Espace Albert Sauvée. Après une réunion de réflexion, petits et grands ont rencontré des professionnels à qui nous avons demandé une étude globale d'aménagement réalisable par tranches, budget oblige. Une mise en sécurité des différents jeux existants est en cours de réalisation.



ASSISTANTES MATERNELLES

En 2015, nous souhaitons accompagner les assistantes maternelles en collaboration avec la bibliothèque afin qu'entre elles se tissent des liens de même qu'entre les enfants en les accompagnant pour la mise en place de rencontres.

Et aussi

Camps sportifs, Raid du Bocage, Vacances détente loisirs... pour des vacances dynamiques ! Vitré Communauté organise lors des vacances scolaires des activités à la journée ou sur une semaine pour 11/17 ans. Renseignements et réservations sur :

- <http://www.vitrecommunaute.org/>



■ MÉDAILLES D'HONNEUR

Le samedi 6 septembre a été l'occasion de remercier agents et élus pour leur engagement. Cet évènement avait été quelque peu délaissé depuis plusieurs années, aussi nous avons mis à l'honneur le dévouement au service de la commune. de deux agents communaux et d'anciens élus. Ce fut aussi l'occasion de fêter le départ en retraite de Monsieur Pierrick Esnault.

Intervention de Louis Ménager, Maire

Nous sommes réunis ce matin pour une manifestation d'hommage et de remerciement et pour récompenser la compétence et le dévouement de deux de nos agents communaux :

- Anne-Marie JEULAND, secrétaire-comptable depuis 21 ans ;
- Pierrick ESNAULT, agent d'entretien pendant 20 ans et retraité depuis le 1er mai dernier,

Et de quatre élus qui ont décidé de se retirer de la vie publique :

- Charles BESNARD, conseiller municipal pendant 24 ans ;
- Danièle BRÉVAULT, conseillère municipale et adjointe pendant 31 ans ;
- Paul MARQUET, conseiller municipal et adjoint pendant 31 ans ;
- et Joseph GARDAN, conseiller municipal pendant 37 ans.

Pour cette matinée d'amitié et de sympathie, nous avons tenu à associer toute la population montreuillaise et votre présence nombreuse ce matin prouve, s'il en était besoin, votre attachement à la commune et à leurs serviteurs.

Nous avons aussi tenu à honorer et décorer au cours d'une même manifestation nos agents communaux et nos anciens élus car des agents sans élus ça ne peut pas fonctionner et des élus sans agents, je n'ose même pas l'imaginer.

Avant de procéder à la remise des décorations, je vous propose de retracer le parcours de nos six récipiendaires. Je ne pourrai malheureusement pas trop m'étendre, et je m'en excuse auprès d'eux, car ces parcours sont tellement riches et denses qu'on pourrait y passer le déjeuner et même le dîner.

Madame Anne-Marie JEULAND : Anne-Marie a démarré sa vie professionnelle dans le privé et a intégré la fonction publique il y a une bonne vingtaine d'années en devenant secrétaire de Mairie. Nous nous sommes rencontrés lors d'un salon de l'habitat à VITRÉ. Vous présentiez un lotissement de la commune où vous étiez secrétaire et je présentais le lotissement Domaine

du Vallon Fleuri de Montreuil. Vous cherchiez un complément de temps de travail et nous cherchions un complément de secrétariat pour seconder notre unique et dévouée secrétaire de l'époque, Brigitte BEAUGENDRE.

C'est ainsi que vous êtes entrée à la commune de Montreuil le 1er décembre 1993. Vous avez dû vous y plaire puisque 21 ans après vous êtes toujours avec nous et j'espère bien que la commune pourra bénéficier de vos services jusqu'à votre retraite !

Compte-tenu de votre formation de comptable, on vous a confié, à titre principal, les «cordons de la bourse communale». Cette gestion financière de la commune, qui au fil des années est devenue de plus en plus complexe, vous l'avez toujours conduite, ainsi que vos autres missions, avec beaucoup de professionnalisme, de compétence et de rigueur ; n'hésitant pas, en cas de besoin, à prolonger vos journées de travail pour répondre aux nécessités du moment ou aux besoins des élus.

Vous avez aussi su être le conseil précieux et le modérateur des élus en leur rappelant avec pertinence les contraintes budgétaires de nos communes, contraintes, qui malheureusement vont s'accroître dans les années qui viennent. Alors Anne-Marie, surtout ne changez rien.

En récompense de votre dévouement au service de notre commune, vous allez recevoir la médaille d'argent que M. Le Préfet vous a attribuée.

Monsieur Pierrick ESNAULT : Pierrick, tu es entré au service de la commune quelques semaines après Anne-Marie. Je me souviens bien de ton recrutement. A l'époque, les procédures d'embauche étaient beaucoup plus simples que maintenant.



Tu arrivais, toi aussi, du secteur privé et tu souhaitais effectuer une reconversion professionnelle. Et tu as pensé, compte-tenu de l'évolution de la commune, que notre unique employé communal, notre ami Jean DOURDAIN,

aurait certainement apprécié d'être secondé par deux bras supplémentaires. Alors, tu t'es dit, pourquoi pas moi... Bien vu, puisque nous t'avons recruté en tant qu'agent d'entretien le 21 mars 1994. Pendant ces vingt années passées à la Commune, tu as toujours su t'adapter pour répondre aux nombreux besoins du service et aux multiples sollicitations des élus.

Tu as effectué ton travail simplement, sans jamais te plaindre ou rechigner et toujours avec beaucoup de disponibilité. J'ai apprécié cette disponibilité de ta part lorsque l'on te sollicitait

pour un imprévu, le soir après ton travail, le samedi, voire le dimanche, lorsque tu étais chez toi, tu répondais toujours favorablement.

En remerciement, nous allons te remettre, la médaille d'argent accordée par le Préfet pour ces 20 années au service de la commune et te souhaiter une bonne retraite, puisque tu as décidé de faire valoir tes droits à un repos bien mérité, depuis le 1er mai dernier. Et là, je ne peux m'empêcher de relever que tu as décidé d'arrêter de travailler le jour de la fête du travail.

Bonne retraite Pierrick !



Monsieur Charles BESNARD : Tu pourrais, Charles, nous dire à juste titre que la Commune met du temps à reconnaître le mérite de ses élus. Tu es en effet entré au Conseil Municipal, le 26 mars 1971 et tu as décidé d'arrêter cette fonction au renouvellement des conseils municipaux de 1995, le 15 juin précisément.

Tu as donc effectué quatre mandats de conseiller municipal, soit 24 ans, et tu pouvais, à ce titre, prétendre à la médaille d'argent d'honneur Régionale, Départementale et Communale.

Aussi, lorsque nous avons décidé d'honorer les anciens élus qui ont arrêté leurs fonctions aux dernières élections, nous avons pensé qu'il serait juste d'associer nos collègues des mandats précédents qui pouvaient prétendre à une attribution de médaille.

Nous avons donc repris les registres depuis 1989, date de la dernière remise de médailles et

il se trouve que, depuis cette date, tu es le seul, hormis nos trois collègues ici présents, qui ont arrêté en mars dernier, à avoir effectué quatre mandats successifs.

C'est, ce qui nous vaut le plaisir de t'accueillir ce matin pour réparer cet oubli.

J'ai eu la chance, Charles, de siéger pendant 18 ans au Conseil Municipal avec toi. Et je peux témoigner que tu as toujours été un conseiller assidu et disponible à une époque où la Commune était en pleine mutation. Tu savais faire profiter l'équipe de tes conseils pertinents et avisés et toujours empreints d'une grande prudence.

Pour ces 24 années passées au Conseil Municipal, nous allons te remettre, peut-être tardivement mais avec néanmoins, beaucoup de reconnaissance, la médaille d'argent attribuée par le Préfet.



■ MÉDAILLES D'HONNEUR

Madame Danièle BRÉVAULT : Tu es entrée au Conseil Municipal, Danièle, le 6 mars 1983. Tu étais à l'époque jeune et dynamique. Tu es aujourd'hui, juste un peu moins jeune mais toujours aussi dynamique.

Tu as cependant décidé d'arrêter tes fonctions d'élue à l'occasion des dernières élections municipales le 30 mars dernier, pour des raisons personnelles et, comme tu le disais, pour laisser la place aux jeunes. Tu as donc siégé pendant 18 ans comme conseillère municipale et, ayant été élue adjointe le 18 mars 2001, 13 ans comme adjointe. Je t'ai, au cours de cette période, confié plusieurs délégations que tu avais à cœur de mener dans l'intérêt du service public. Tu t'es, entre-autre, beaucoup investie pour assurer le suivi social des personnes en difficulté avec toute la présence et l'humanisme que nécessite un tel suivi.

Tu avais aussi à cœur de rendre la vie de nos concitoyens plus belle au sens littéral du terme en mettant en place une équipe de fleurissement du bourg. D'ailleurs, ton successeur, lui-même, me faisait remarquer, pas plus tard qu'hier, que depuis que tu n'en es plus responsable, ce n'est plus tout à fait aussi fleuri.

Pour tout ce que tu as fait et pour ces 31 années d'engagement au service de la commune, nous allons te remettre la médaille d'argent en précisant qu'à partir de 30 ans, c'est la médaille de vermeil qui aurait dû t'être accordée. (Précision : nous avons décidé ensemble de ne pas nous accorder de médailles honorifiques pendant l'exercice de nos mandats. Hors une médaille de vermeil ne peut être attribuée sans avoir reçu au préalable la médaille d'argent. De même, la médaille d'or doit être précédée des médailles d'argent et de vermeil).



Monsieur Paul MARQUET : Paul, après avoir quitté ta Mayenne natale et navigué un peu, tu t'es posé à Montreuil au lotissement du Moulin Neuf, en pleine construction, avec tous les désagréments que cela comporte pour les premiers habitants. D'emblée, tu t'intéresses à la vie municipale et tu es élu au Conseil, lors de la même « promotion » que Danièle, le 6 mars 1983.

Au renouvellement de 1989, Monsieur SAUVÉE, Maire, et Jean BOUGÈRES, adjoint, (qui doit être dans la salle), ayant décidé de passer le témoin, il fallait trouver un nouveau

maire et un nouvel adjoint. Nous étions tous les deux sur la sellette et nous étions tous les deux à trembler comme des feuilles mortes, et pourtant, c'était le printemps, en attendant les résultats et en pensant à ces responsabilités qui risquaient de nous « tomber dessus ».

Il se trouve qu'à une voix près, je suis devenu maire et tu as été aussitôt élu 1er adjoint.

1er adjoint, tu as été élu en 1989, 1er adjoint, tu es resté jusqu'au 30 mars dernier, date à laquelle tu as décidé de te retirer de la vie publique après une longue réflexion. Un 1er adjoint, c'est celui à qui le maire confie de nombreuses délégations et



sur qui il compte pour le suppléer et le seconder.

C'est celui qu'il appelle lorsqu'il a une interrogation un souci, un problème, une indisponibilité, une urgence et pour bien d'autres raisons encore.

Alors ton numéro, il y a bien longtemps que je l'ai mémorisé parce que je l'ai fait des milliers de fois pour te dire « Au secours Paul, j'ai besoin de toi ». Vous pouvez donc imaginer, Mesdames, Messieurs, tout l'engagement que représente cette fonction au sein d'une équipe municipale. Cette fonction, tu y as consacré 31 années de ta vie et tu l'as menée avec beaucoup de rigueur, de méthode, de compétence et de passion. Et je savais pouvoir te confier des dossiers difficiles en toute confiance.

Alors pour cet engagement sans réserve, nous allons te remettre la médaille d'argent, en précisant, comme pour Danièle, que tu aurais dû recevoir la médaille de vermeil.

Monsieur Joseph GARDAN : Joseph, si je devais caractériser ton parcours et nos relations en une seule phrase, je dirais simplement, « mon vieux camarade de route ».

Nous nous connaissons en effet depuis...64 ans, l'année de ta naissance, enfin presque, parce qu'au début, on devait gazouiller à distance.

Tu es né au village d'à côté, La Roche, et après avoir fait un petit détour à Gérard, tu es revenu habiter l'autre village d'à côté, la Brosse.

Alors, des souvenirs en commun, on en a des tonnes : l'enfance, l'école, de M. Sauvée (et à cette époque-là, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, on y allait à pied), l'adolescence, le travail, la chasse, l'Olympic Montreuil-Landavran où tu t'es beaucoup investi, et où tu as beaucoup donné en tant que responsable et maintenant, la retraite.

Et comme si ça ne suffisait pas, nous sommes, sur sollicitation de M. SAUVÉE, maire à l'époque, entrés ensemble au Conseil Municipal avec un autre vieux briscard, Marcel MESSÉ, le 20 mars 1977. Tu étais à l'époque, le plus jeune conseiller de l'équipe. Etant aussi, le plus sage de nous trois, tu as décidé de mettre fin à ta longue carrière municipale, lors des dernières élections le 30 mars dernier.

C'est donc 37 années de ta vie que tu as consacrées à la commune qui t'a vu naître et vivre.

Cela représente, vous l'imaginez bien, chers Amis, une somme considérable de réunions en tous genres.

Lorsque tu es entré au Conseil Municipal, le bourg se résumait aux quelques maisons et bâtiments en pierre qui constituaient le bourg historique, aux six maisons du Clos de la Vallée qui venaient d'être construites et au 1er lotissement en cours d'aménagement de Claire Fontaine.

Chacun peut donc mesurer l'évolution de notre commune depuis ta prise de fonction et la somme de travail et d'engagement que cela représente.

Tu as été, Joseph, un élu assidu et toujours prêt à t'engager tout au long de tes six mandats successifs.

Alors, nous allons te remettre, à toi aussi, la médaille d'argent en précisant que tu aurais dû déjà recevoir en plus la médaille de vermeil, et que nous devrions te remettre ce matin, la médaille d'or pour ton long et fructueux engagement au service de la commune.

Voilà, brossé à grands traits, l'engagement municipal de nos six récipiendaires.

J'ai très certainement omis beaucoup de faits marquants qui caractérisent ces engagements et je m'en excuse de nouveau auprès d'eux.

Devenir agent ou élu d'une collectivité locale, c'est adhérer à des valeurs de service public pour se mettre au service du public.

C'est ce qu'ont fait, et bien au-delà, nos collaborateurs et anciens collègues que nous honorons ce matin.

Cette remise de médailles est aussi pour moi l'occasion de remercier à nouveau pour leur dévouement, l'ensemble des élus et agents avec qui j'ai travaillé au cours des différents mandats.

Sans oublier, naturellement, les conjoints qui doivent supporter les absences et les contraintes de ces engagements. Je leur adresse un merci tout particulier et appuyé.

Merci à tous.



■ MÉDAILLES D'HONNEUR

Intervention de Colette Esnault pour Pierrick

Pierrick est très heureux d'être là aujourd'hui, il remercie toutes celles et ceux qui l'ont accompagné pendant ces 20 ans passés à la commune, je tiens à me faire son porte-parole pour évoquer en quelques mots, sa vie professionnelle.

Pierrick est l'avant dernier d'une famille ouvrière de 7 enfants. Comme beaucoup de jeunes à la fin des années 60 – début des années 70, il est évident pour lui et ses parents, de rentrer dans la vie active. N'aimant pas particulièrement l'école, il trouve facilement du travail comme manœuvre aux Ets Morand, bois et matériaux à Vitré.

Pierrick a fait son service militaire à Fontevault, c'est là qu'il a découvert le pilotage des chars et gros engins.

En 1974, en rentrant du Service National, Mr Morand, qui était aussi adjoint au Maire de Vitré, l'informe que l'Entreprise Baglione était prête à l'embaucher à la Carrière de la Villoux.

Presque en même temps, la Gendarmerie de Vitré, le contacte pour essayer de lui faire signer un engagement à la Gendarmerie de Saint-Malo.

Vous voyez Pierrick Gendarme ?

Le choix a été vite fait, il a opté pour la vie civile, il a donc été conducteur d'engins et de chargeurs en carrière.

Il nous est arrivé quelques fois, notamment le samedi midi, de lui emmener un déjeuner chaud. Pour Stéphanie et Nicolas c'était impressionnant de voir leur papa conduire ces engins (dont les roues font + de 2 mètres de haut) sur les rampes étroites et très en pente, d'autant que les règles de sécurité n'étaient pas réglementées comme maintenant.

Pierrick a appris à diriger les engins et charger les camions et remorques avec Jean-Baptiste Dourdain, Théophile Hany, Michel Gorvais.



Au contact des clients, il connaît beaucoup d'artisans, d'agriculteurs et chauffeurs des sociétés de transports. Longtemps après son départ de l'entreprise Baglione, et encore aujourd'hui, les gens se souviennent et demandent de ses nouvelles.

Après quelques mois de chômage en 1994, il n'est pas aussi simple de retrouver un emploi que 20 ans auparavant.

J'ai parlé de la Sté Baglione pour faire le lien avec la Commune de Montreuil.

Nous habitons Gérard, nous étions voisins de Jean-Pierre et Michelle Dauphin, Jean-Baptiste et Andrée Dourdain ne sont pas loin non plus, quand se fait l'écho d'une embauche à la Mairie de Montreuil. Pierrick pose sa candidature et avec le soutien de Jean-Pierre et Jean-Baptiste il devient agent communal où il retrouve deux anciens collègues de la Sté Baglione : Jean-Baptiste Dourdain et Pierre Gadbois.

Quel changement, plus de bruit, de poussière, de navettes incessantes d'engins et de camions. Le confort de vie à l'air pur de la campagne et le calme du village de Montreuil sont très appréciés.

Pierrick ressentira toujours avec plaisir sa relation avec Jean-Baptiste. Il lui doit beaucoup pour son enseignement du travail et surtout son savoir-faire pour la communication chaleureuse qu'il avait le don de faire passer auprès des gens.

Ce sens du service à rendre aux autres est primordial dans l'activité de l'agent communal. Sans se mettre en avant et toujours volontaire, Pierrick a donc fait son chemin pendant 20 ans à la Commune de Montreuil.

Il connaît précisément le périmètre de la Commune, les routes, chemins et sentiers lui sont familiers, il a arpenté toutes les surfaces, petites et grandes des espaces verts derrière sa tondeuse.

Parmi les différentes tâches à accomplir, Pierrick aimait l'entretien des terrains

de sports. En période d'été, il a pourtant laissé beaucoup d'énergie pour manipuler l'arroseur.

Parmi de nombreuses anecdotes, on peut retenir :

- La boîte à clés

Il existe une boîte remplie de toutes sortes de clés qui servent quotidiennement, quand quelqu'un a égaré ou oublié sa clé, les employés communaux dépannent, ils savent repérer le fameux sésame au moindre coup d'œil dans le contenu confus de la boîte.

- Les toiles de tentes :

Pierrick les connaît sous toutes les coutures.

- La boutique

Nos petits-enfants Jonathan, Maïwenn et Enora aiment faire un tour dans le bourg et s'y arrêter quelques instants. L'Atelier et son environnement les fascinent : panneaux, pièges à rats musqués et autres matériaux. Le plus intéressant c'est de voir le tracteur et la tondeuse autoportée, il y a toujours plein de questions : ça sert à quoi, comment fais-tu avec cet outil ?

- Les guêpes

Par une belle matinée ensoleillée d'automne, voilà la débroussailleuse qui déloge un nid de guêpes, les insectes n'en restent pas là et revendiquent aussitôt leur agression. Pierrick est leur victime, on ne remerciera jamais assez Mickaël pour sa réactivité et son courage. Ce jour-là, il lui a sauvé la vie.

Pierrick a une pensée aujourd'hui pour son papa, qui bien des années avant lui, a travaillé sur la Commune de Montreuil-sous-Pérouse en qualité d'ouvrier agricole à Mondable et chez Saudrais à la Chevalerie. Comme quoi le destin ne se commande pas mais rapproche.

Merci à tous.

Bonne retraite Pierrick.



Cette 6^e édition du Téléthon à Montreuil-sous-Pérouse a été riche en moments de partage, de solidarité et d'émotion.



SOLIDARITE et PARTAGE avec notre fidèle parrain José et notre invitée exceptionnelle Maryse que nous remercions chaleureusement pour leur présence et leur soutien durant tout le week-end.

SOLIDARITE et PARTAGE entre tous les bénévoles avec qui les échanges sont de vrais plaisirs de convivialité et d'amitié.

SOLIDARITE et PARTAGE dans la salle durant tout ce week-end autour des différentes animations avec cette générosité incroyable à Montreuil !

EMOTION avec ce beau lâcher de ballons, symbole d'espoir, qui rassemble petits et grands.

EMOTIONS avec les témoignages de Marie-Pascale et de Jean-Marc, témoignages qui nous confortent dans notre engagement et notre soutien à cette belle cause.

EMOTION enfin lors de l'annonce du résultat de cette 6^e édition, résultat qui est le fruit de nous tous rassemblés en une belle famille, la famille du Téléthon.

MERCI à tous les Montreuillais, aux bénévoles, aux artistes peintres, aux artisans et entreprises, aux associations, et à la Municipalité de Montreuil sous Pérouse.

COMPTEUR DE LA SALLE 2014 : 12 555 €

L'EQUIPE DU TELETHON VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDELITE A CETTE BELLE CAUSE.

Connaître ma nouvelle intercommunalité

Un nouveau territoire depuis le 1er janvier 2014

Depuis le 1er janvier 2014 et la fusion des territoires de Vitré Communauté, la Communauté de Communes du Pays Guerchais, de Bais et de Rannée, la communauté d'agglomération regroupe 46 communes, soit 79 000 habitants.

Pourquoi une Communauté d'agglomération ?

Notre Communauté d'agglomération permet de réaliser à plusieurs communes des services, aménagements et équipements destinés aux habitants et aux entreprises.

Cela leur permet de réaliser conjointement ce qu'elles ne peuvent réaliser seules et de mutualiser leurs moyens.

Comment fonctionne Vitré Communauté ?

La Communauté d'agglomération a un conseil communautaire composé de 87 représentants des communes. Le nombre de conseillers communautaires dépend du nombre d'habitants. Chaque commune est représentée au conseil et aucune ne peut disposer de la majorité.

Pour son bon fonctionnement, elle a aussi un Bureau qui se réunit chaque mois pour prendre des décisions selon les délégations que le Conseil lui a données. Chacun des 46 maires est membre du Bureau. Vitré Communauté compte aussi 11 vice-présidents et un président.

Les principales recettes de Vitré Communauté

- Les ressources fiscales : 85% de ces recettes proviennent des impôts (dont 57 % des entreprises), 15% sont des dotations de compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle.

- La dotation globale de fonctionnement. Il s'agit d'une enveloppe que l'état attribue à toute collectivité pour l'aider dans le financement de ses projets et des services aux citoyens.

Les principales dépenses de la communauté d'agglomération.

Elles servent à :

- Faciliter les projets communaux : Vitré Communauté reverse 71% de son budget de fonctionnement aux communes. Elle soutient aussi l'investissement des communes : logement, salles de sport, rénovation d'église, espaces multifonctions .
- Renforcer l'attractivité du territoire par le développement économique et l'emploi : accueil de nouvelles entreprises et aide au développement des entreprises du territoire par l'aménagement de parcs d'activités et la construction de bâtiments industriels et de services. Par exemple : Lactalis Nutrition Santé à Torcé, Médria à Châteaubourg, Panalog à Châtaillon-en-Vendelais, Webhelp à Etelles...
- Améliorer le cadre de vie : le logement (social, réhabilitation de l'ancien), l'urbanisme, le transport urbain et scolaire, la protection de l'environnement, le très haut débit...
- Favoriser l'accès du plus grand nombre au sport (les trois piscines et des activités sportives pour les moins de 18 ans), et à la culture (Conservatoire de musique, Ecole d'arts plastiques, festival d'été).

**Le budget de fonctionnement 2014
était de 60 M €.**

Le Président et les Vice-présidents

Président : Pierre Méhaignerie.

1er vice-président : Auguste Fauvel. Finances, affaires foncières, personnel et mutualisation.

2e vice-président : Dominique de Legge. Développement économique.

3e vice-président : Teddy Régnier. Identité, communication, événementiel et tourisme.

4e vice-président : Pierre Després. Logement, commerce, gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

5e vice-président : Daniel Bausson. Travaux.

6e vice-président : Bernard Renou. Transports et mobilité.

7e vice-président : Louis Ménager. Urbanisme opérationnel, eau, randonnées, schéma directeur cyclable, paysage.

8e vice-président : Thierry Travers. Insertion, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), jeunesse.

9e vice-président : Nathalie Clouet. Développement durable et plan climat énergie.

10e vice-président : Dominique Kerjouan. Sports.

11e vice-président : Pascale Cartron. Santé.

Espace Entreprise

A Vitré Communauté, on aime l'industrie

En mars 2014, Vitré Communauté a ouvert un lieu d'exposition permanent consacré aux entreprises de Vitré Communauté. Il s'adresse à tous les publics. Il s'agit de l'Espace Entreprises.

Découvrir l'univers des entreprises.

L'Espace Entreprises propose un voyage au cœur de 38 entreprises au travers de productions audiovisuelles, accès à leur site internet, l'exposition de produits.



L'Espace entreprises propose un voyage au cœur des entreprises du territoire de Vitré Communauté.

Obtenir des informations sur les métiers

Vitré communauté propose des témoignages de salariés de 25 entreprises du territoire. Un panel de métiers dans différents secteurs d'activité qui permettent de se donner une vision globale des perspectives d'emploi et d'évolution dans l'industrie (technologie, cosmétique, agroalimentaire, imprimerie) et les services à l'entreprise (logistique, recherche et développement, centre de relation clientèle).

Participer à des animations et rencontrer des professionnels

Un programme semestriel annonce les animations proposées au public ou à des professionnels. Le visiteur rencontre des professionnels, découvre des produits, participe à des ateliers de découverte.

Ce programme s'adresse aussi aux scolaires avec des ateliers thématiques qui leur sont réservés : découverte d'un métier et échanges avec des salariés d'entreprises.

Visualiser les offres immobilières et foncières

L'offre de Vitré Communauté est diffusée et accessible : bâtiments d'activités, terrains viabilisés, présentation des parcs d'activités.

Informations pratiques

L'Espace Entreprises est ouvert :

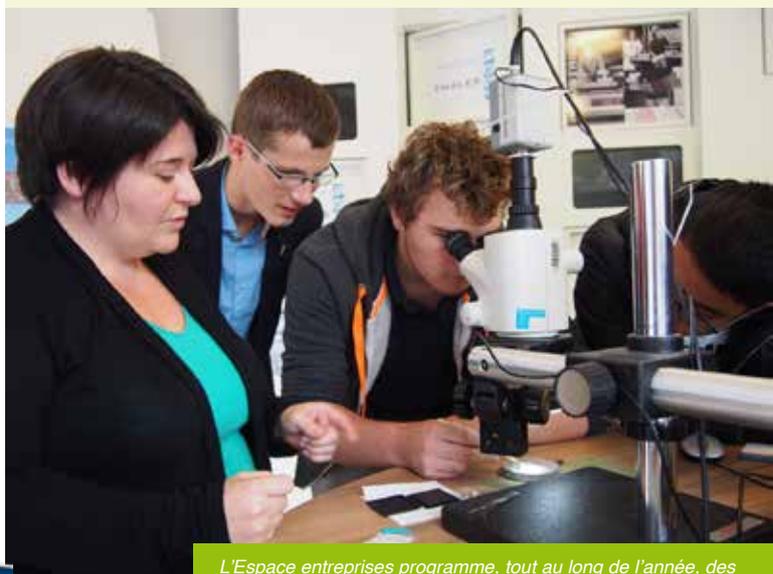
- Toute l'année, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h (17h le vendredi).
- Le samedi de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h.
- Le dimanche de 15h à 18h.

Entrée libre et gratuite.

47 rue Notre Dame à Vitré.

02.99.74.52.61

Vitré Communauté
16 bis, boulevard des Rochers
BP 20613 - 35506 Vitré cedex
02.99.74.52.61



Article publié dans LeJournal de Vitré Communauté novembre 2014 n°13

Liaison douce Vitré-Barrage de La Cantache en chiffres

À pied, à vélo, en roller... 2,5 km en toute sécurité

La liaison douce reliant Vitré au barrage de la Cantache a ouvert ses pistes en juillet dernier. Objectif : permettre aux Vitréens de rejoindre le barrage de la Cantache. Mais aussi aux habitants du lieu-dit Gérard d'atteindre Vitré par tout moyen autre que motorisé et en toute sécurité.

2005

En 2005, Vitré Communauté s'inscrit auprès du Conseil Général 35 dans un programme d'actions dans le cadre du Contrat Eau Paysage Environnement (CEPE). Le développement des déplacements alternatifs et leurs promotions font partie de ces engagements.

2,453

Cette nouvelle liaison douce présente un tracé de 2,453 km. « 1391 m sur Vitré et 1062 m sur Montreuil-sous-Pérouse », détaille Louis Ménager, Vice-président à l'urbanisme, randonnées, schéma directeur cyclable et paysage. « 60% de son tracé est en site propre, 40 % est en zone urbaine sur le lieu-dit Gérard ».

38

« Au début, nous avons senti quelques réticences. Aujourd'hui, nous n'avons que des bons retours » se félicite Louis Ménager. 38 propriétaires et riverains sont concernés par ce nouvel équipement. « Pour satisfaire tout le monde, les négociations furent longues et se sont étalées de 2011 à 2013 ».

2

En 2007, le projet de deux liaisons douces est lancé. Après celle de Saint-Jean-sur-Vilaine/Châteaubourg en 2012, Vitré Communauté ouvre une seconde piste, un circuit qui relie Vitré au Barrage de La Cantache sur la commune de Montreuil-sous-Pérouse en passant par le lieu-dit Gérard.

520 000

Le coût total de cette nouvelle liaison douce s'élève à 520 000 € HT. « Les travaux représentent 460 000 € HT. Vitré Communauté est maître d'ouvrage associée à la ville de Vitré et à la commune de Montreuil-sous-Pérouse. Ces deux dernières participent financièrement ».

Aujourd'hui, Vitré Communauté réfléchit à créer d'autres liaisons entre Vitré et les communes de Vitré Communauté ou les communes entre elles. « Nous avons enregistré cinq demandes. Nous allons constituer un groupe de travail pour les étudier », souligne le Vice-président qui espère également la création d'une voie verte Vitré-Fougères sur l'ancien réseau ferré.

5

G.R.

NOUVEAU

A compter du 7 juillet, le réseau de transport urbain de Vitré passe à Montreuil sous Pérouse (du lundi au vendredi)



La pérennité du service dépend de sa fréquentation. Nous vous invitons donc à utiliser au maximum les navettes pour réduire les déplacements en voitures individuelles et assurer la continuité de ce service très apprécié, entre-autre, des personnes ne disposant pas de moyens de déplacements personnels

Ligne n°1 Montreuil sous Pérouse - Vitré

Montreuil s/s Pérouse	14:16	18:17
Gérard	14:19	18:20
Haut Chalet	14:23	18:24
Route de Combourg	14:24	18:25
Bellevue	14:25	18:26
Mélinais	14:26	18:27
Villaudin	14:27	18:28
Pasteur	14:29	18:30
Saint Yves	14:30	18:31
Gare	14:32	18:32

Ligne n°1 Vitré -Montreuil sous Pérouse

Gare	14:00	18:02
Saint Yves	14:01	18:03
Fougères	14:04	18:05
Villaudin	14:04	18:05
Mélinais	14:05	18:06
Douves	14:06	18:07
Chalet	14:07	18:08
Gerard	14:12	18:13
Montreuil s/s Pérouse	14:16	18:17

Service GRATUIT

ULTRATOUR

Le dimanche 1er juin avait lieu la 4^e édition de l'épreuve multi-sport «ultra tour». Cette manifestation sportive a pour finalité de parcourir le territoire communautaire par équipe de 3 ou 5 coureurs, avec comme fil rouge de relier les 3 barrages par des sentiers. Ce raid est une course de relais de 70 km avec au programme : canoé, course à pied et VTT. Cette année 96 équipes étaient au départ soit 416 participants. Comme lors des années précédentes les

participants faisaient étape à Montreuil-sous-Pérouse pour le relais entre course à pied et VTT. Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont aidé à la mise en place de cet événement sportif du pays de Vitré. **BRavo à tous les participants et félicitations aux vainqueurs .**



TRIER SES EMBALLAGES

Tout savoir sur... LE PAPIER

Comment trier le papier ?

La consigne est simple, on trie désormais TOUS les papiers : journaux, revues, magazines (débarrassés de leur film plastique), catalogues, livres et cahiers, papiers de bureautique, enveloppes blanches avec ou sans fenêtre... Inutile de les froisser ou de les déchirer.

Pour ne pas affecter la qualité du recyclage, vous éviterez néanmoins les papiers souillés ou gras, les enveloppes kraft (déjà recyclée, la maille du papier est donc trop souple), les papiers adhésifs ou collants.

Autres faux amis : les papiers photos, mouchoirs, papiers peints, papier sulfuré... Ils ne se recyclent pas !

Quelle 2^e vie pour mes papiers recyclés ?

Trié, le papier est transporté dans une papeterie française. Il est plongé dans des bains et se transforme en pâte. Les fibres obtenues

sont ensuite essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Le papier recyclé est alors utilisé pour fabriquer de nouveaux journaux et magazines, du papier toilette.

Le papier se recycle 5 fois. Ensuite, la fibre est trop fragile.

Le saviez-vous ? Trier 5 publicités et prospectus, 4 courriers et 1 magazine chaque semaine pendant un an permet d'économiser : 478 litres d'eau.

Comment bien trier le papier ? Rendez-vous sur www.smictom-sudes35.fr, rubrique « trier », ou bien sur le site: www.recyclons-les-papiers.fr.

A voir : des caméras embarquées pour suivre le trajet des emballages !

Eco-Emballages propose de suivre en temps réel le trajet de cinq emballages (dont le papier/carton) équipés de balises GPS, depuis votre geste de tri jusqu'à son recyclage. Rendez-vous sur www.ecoemballages.fr/suivezmoi

Tous les papiers se trient et se recyclent

Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Enveloppes
Papiers



Catalogues
Annuaire



Courriers
Lettres



Livres
Cahiers





Composter

RÉDUIRE MES DÉCHETS

Au jardin

Tontes de pelouse, branchages, tailles de haies, fanes du potager ou du verger... Ce sont bien plus que des déchets ! Ils peuvent vous être utiles, si vous savez les valoriser !

Fabriquez votre engrais naturel

Pour valoriser les déchets verts de votre jardin, mais aussi ceux de votre cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, de thé...), vous pouvez adopter la technique du compostage.

Relativement simple, elle vous permettra de réaliser du compost, un engrais naturellement riche, à utiliser dans le potager, dans les massifs, sur la pelouse...

Pour cela, le SMICTOM Sud-Est 35 vous propose d'acquérir un composteur à prix réduit. Deux volumes sont proposés : 300 litres pour 20€ et 600 litres pour 30€. Dans les deux cas, un bioseau de 10 litres vous est offert pour pré-stocker vos déchets de cuisine. Une formation vous sera donnée par un professionnel qui répondra à vos questions.

Réservez votre composteur avant le 1er mars pour une distribution le 14 mars au matin à Vitré, sur :

www.smictom-sudest35.fr
ou au 02 99 74 44 47.

D'autres dates disponibles en ligne.



Broyer / Pailer

Transformez vos tailles en paillage

Vos tailles de haies et vos branchages prennent de la place ? Vous devez les déposer à la déchèterie ? Louez un broyeur et réduisez-les en broyat à utiliser en paillage dans votre jardin ! En recouvrant le sol de votre potager ou de vos massifs, vous le protégez et le nourrissez naturellement. De

plus, la technique du paillage limite l'évaporation de l'eau et réduit le nombre d'arrosages.

Bénéficiez de 50% de réduction sur la location d'un broyeur à végétaux chez l'un des loueurs partenaires. Offre réservée aux habitants du territoire du SMICTOM Sud-Est 35 dans la limite d'une journée ou de deux demi-journées par an.

Demandez votre bon de réduction en ligne sur le www.smictom-sudest35.fr ou au 02 99 74 44 47.



Jardiner au naturel

APPRENEZ À JARDINER AU NATUREL

Depuis 2014, le SMICTOM Sud-Est 35 est signataire de la charte « Jardiner au naturel » qui a pour objectif d'informer et de sensibiliser sur les solutions alternatives et douces pour l'environnement. Vous retrouverez un grand nombre d'informations et de pratiques

à mettre en place dans votre jardin sur le site de la Charte «Jardiner au Naturel» de la Maison de la Consommation et de l'Environnement.

D'autres astuces et des techniques du jardinage au naturel sont développées dans les « lettres au jardin » réalisées par des jardiniers expérimentés de l'association Vivre A

Argentré, disponibles sur le site web du SMICTOM, rubrique « publications ».

Plus d'informations

Sur le site web du SMICTOM Sud-Est 35, vous retrouverez un grand nombre d'informations sur les techniques du compostage, du broyage et du jardinage au naturel.

www.smictom-sudest35.fr/reduire/au-jardin

Retrouvez-y d'autres astuces pour réduire vos déchets à la maison, au magasin ou au bureau.

COLLECTER

Bouteilles de gaz

Si vous êtes un particulier et que vous détenez une bouteille de gaz dont vous n'avez plus l'usage, vous pouvez la ramener sur un point de vente de la marque de votre bouteille.

En savoir plus : www.smictom-sudest.fr > tout sur le tri > les déchets spéciaux

DASRI : déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Les personnes en auto-traitement produisent des D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (aiguilles, lancettes, stylos injecteurs...). Elles s'équipent de boîtes à aiguilles spécifiques en pharmacie et, une fois pleines, les déposent en déchèterie. Désormais, elles doivent les rapporter dans les pharmacies référencées comme point de collecte sur <http://nous-collectons.dastri.fr/>. La filière a été mise en place par l'éco-organisme «DASTRI», entièrement financé par les entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux. Les D.A.S.R.I. continueront d'être collectés par le SMICTOM jusqu'à la fin de l'année 2014 dans les 12 déchèteries pour assurer une période de transition.

La p'tite consigne

Que faire des bouchons et des couvercles métalliques quand je dépose du verre à la borne ?

Ils ne seront pas recyclés. Retirez-les de vos bouteilles ou bocaux en verre, et jetez-les avec les ordures ménagères.

En chiffres: La collecte de vos déchets en 2013, Par habitant, pour un an :

- ordures ménagères (bac gris) : 174 kg (1,5 % en moins, bravo !)
- collecte sélective (sac / bac jaune) : 47 kg
- verre : 37 kg
- dépôts en déchèteries : 240 kg

Votre association organise un événement ?

Le SMICTOM peut vous aider à réduire vos déchets par un soutien financier sur l'achat de matériels réutilisables ou la réalisation de supports pédagogiques : achat de gourdes, gobelets réutilisables, animations en lien avec la réduction des déchets... D'autres idées sont disponibles sur www.reduisonsnosdechets.fr. L'aide est de 50% des factures dans la limite de 300 € par association.

Le dossier de demande est à télécharger sur le site web du SMICTOM, rubrique « Mon espace », onglet « associations ». Il doit être déposé complet et signé avant le 28 février 2015.

BASSIN VERSANT



Préserver les rivières et la ressource en eau

ZOOM sur le Syndicat intercommunal du bassin versant de la Vilaine amont (SIBVVA)

Notre commune est représentée au sein d'organismes extérieurs dont le SIBVVA. À l'occasion du récent renouvellement des mandats électoraux, nous avons désigné un délégué titulaire pour y représenter la commune : Arnaud Colas

Qu'est-ce que le SIBVVA ?

48 communes ont décidé de se regrouper pour mener une politique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Son territoire d'action s'étend de la source de la Vilaine à Juvigné en Mayenne, jusqu'à sa confluence avec le Chevré à Acigné en Ile-et-Vilaine, soit un territoire de 670 km², 1 000 km de cours d'eau, 3 barrages et 3 captages en rivières.

Son objectif est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, conformément à la directive européenne cadre sur l'Eau.



Les enjeux et problématiques du territoire :

- ◆ **Qualité de l'eau et alimentation en eau potable** : du fait de son caractère superficiel (rivières), la ressource utilisée pour la production d'eau potable est particulièrement vulnérable aux pollutions (phosphore, nitrates, pesticides et matières organiques).
- ◆ **Milieux aquatiques, zones humides et bocage** : les rivières ont subi de profondes perturbations (recalibrage, rectification, drainage des zones humides). L'existence d'une multitude d'ouvrages en travers des cours d'eau impacte également la mobilité piscicole et le transfert normal des sédiments. Quant au bocage, de part ses nombreux intérêts (préservation de la qualité de l'eau, biodiversité, paysages, élevage), il existe une réelle nécessité de le restaurer et le préserver.

L'organisation et l'action du SIBVVA :

Le syndicat est administré par un comité syndical (composé des membres délégués par les communes) au sein duquel est élu un bureau (1 président et 3 vice-présidents responsables des commissions rivière, agricole et non agricole). Une équipe d'animation (4 agents de terrain, 1 comptable) assure la réalisation opérationnelle.

Les actions menées se répartissent en 2 volets principaux : la sensibilisation (particuliers, communes, agriculteurs, entreprises, scolaires) et les travaux de restauration (cours d'eau et bocage).

« Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 7 juin 2015 pour notre manifestation BALAD'EAU PARC, au jardin du Parc de Vitré. »

Contacts :

15 boulevard Denis Papin
35 500 VITRE

Tél : 02 99 74 35 20
Fax : 02 99 74 76 19
animation@vilaine-amont.fr

Stéphanie Boutros a rencontré PIERRICK ORY.

Il nous raconte sa participation aux Championnats du Monde de Natation des Maîtres



Peux-tu te présenter ? :

Je m'appelle Pierrick ORY, j'ai 51 ans, marié avec Anne. Nous avons deux enfants : Clémence 19 ans et Baptiste 16 ans. Nous habitons Montreuil depuis 2006 où nous avons fait construire. A noter, Anne est née dans la commune.

Nous venons vers toi aujourd'hui pour que tu mettes en avant ta passion. Peux-tu nous la présenter?

En 2000, nous sommes venus nous installer sur Vitré, suite à nos mutations professionnelles respectives.

Cela coïncidait avec l'ouverture de la nouvelle piscine de Vitré, et ainsi j'ai découvert la section sportive natation Maître du Club Vitréen de Natation.

Le terme Maître en natation désigne les plus de 25 ans (identique à Vétérans dans d'autres sports).

Les qualifications et classements des nageurs(euses) se font suivant des catégories

respectives. Cela commence par les C1 de 25 à 30 ans, puis C2 de 30 ans à 35 ans. Pour ma part, compte tenu de mon âge avancé, je suis C6 (50 à 55 ans),

A noter, la natation est une excellente activité pour la



santé. En effet, cela permet de bien maîtriser son souffle, de travailler l'ensemble du corps, cela sans choc, préservant ainsi les articulations.

D'où te vient cette passion ?

Enfant, j'ai pratiqué la natation de 6 ans à environ 13 ans en Club au Cercle Paul Bert à Rennes (Piscine de Bréquigny).

Je pratiquais également le football. A un moment, il a fallu faire un choix. Aussi le foot s'est imposé pour le côté collectif, l'ambiance, le jeu.

Il faut dire que la natation, ce n'est pas vraiment festif (à moins d'aimer compter les carreaux de carrelage) et les entraînements sont parfois durs surtout pour un enfant (nombre d'entraînements important).

A partir de 25 ans, 1 fois par semaine, je pratiquais la natation en loisir.

J'imagine qu'il te faut une bonne condition physique. Comment se passe ta passion au quotidien ? L'entraînement ?

Petit à petit, je me suis pris au jeu et les enfants grandissant, je me suis investi de plus en plus. A partir de 2005, j'ai donc repris les compétitions de natation.

Désormais, je fais 3 à 4

entraînements de natation par semaine de 1 heure à 1 heure 30, soit environ 10 à 12 km que je complète par une séance de culture physique et un jogging.

Au club de Vitré, il y a environ 70 inscrits adultes et environ 20 licenciés pratiquant la compétition Maître. Nous sommes entraînés par Arnaud Josset.

Nous effectuons les championnats Départementaux, Régionaux, de France et Mondiaux...

Maîtres, nous étions 12 nageurs qualifiés du Club de Vitré à faire le déplacement.

L'équipe était composée de 5 femmes et de 7 hommes de 26 ans à 60 ans.

La compétition a eu lieu du 3 au 10 août à Montréal au Parc Jean Drapeau, rassemblant 6000 nageurs de 97 pays.

Qu'est-ce que cette expérience t'a apporté ?

Cela a été une très bonne expérience, car nous avons allié sport et convivialité. Ce

de vacances des petits et grands. Nous avons passé une semaine tous ensemble dans le même hôtel et pris les repas en commun. A noter une super température : environ 25 à 30 degrés.

Les Québécois adorent les Bretons et l'accueil est vraiment chaleureux. Montréal, malgré sa taille, 2^e ville Francophone avec 2 millions d'habitants, est facile d'accès, avec beaucoup d'espaces verts.

Lors des compétitions, nous restons solidaires pour soutenir les autres membres du groupe. Nous effectuons également des relais, épreuves les plus conviviales, qui nous font nous surpasser pour l'équipe.

Pour ce championnat, j'ai terminé dans ma catégorie à la 87^e place sur 165 nageurs au «50 mètres crawl», et 39^e sur 65 engagés au «200 mètres brasse».

Donc, expérience positive sur le plan sportif mais aussi et surtout sur le plan relationnel.

Pour finir quel est ton meilleur souvenir en natation ?

Mon meilleur souvenir est le passage sous la barre des 30 secondes au «50 mètres crawl» (29.83) lors du relais des Mondiaux 2012 à Riccione en Italie. Ce temps était un peu mon «Graal».

Cette année, je suis passé également 30^e nageur français sur le «100 mètres brasse», classement regroupant les 200 premiers nageurs, ce qui était un objectif important pour moi.

Un grand merci au Club Vitréen de Natation, et sachez qu'à partir de l'été 2015 la piscine aura un bassin supplémentaire, alors !!!



J'ai appris dans une publication de Vitré Communauté que tu as participé à une compétition au Canada ? Peux-tu nous en dire un peu plus :

En effet, cet été, se sont déroulés les 15^e Championnats du Monde de Natation des

projet a été monté sur une année. En plus de la natation, nous avons recherché des sponsors et préparé le séjour en commun. Sur place, nous étions plus d'une vingtaine, car en plus des nageurs, il y avait les familles, donc c'était la colonie

Présentation de l'école de Montreuil-sous-Pérouse

Vivre ensemble... Petits et grands...

Solidarité... Bienveillance... Respect... Travail... Bonne Humeur ... Entraide...



Dans un environnement de qualité, l'école du Sacré-Cœur se situe au cœur du village. Les locaux accueillants et récents fournissent aux enfants un cadre de travail motivant et agréable. Notre école accueille une petite centaine d'élèves de la maternelle au CM2, répartis dans 4 classes.

L'équipe éducative est composée de 5 enseignants et de 4 personnels non enseignants qui assurent l'aide auprès des enseignants de maternelle, la surveillance de la garderie, la cantine, l'entretien des locaux....

La scolarité de chaque élève est rythmée par des sorties scolaires variées : Mont-Saint-Michel, Puy du Fou, Paris, visites de musées, rencontres sportives avec les écoles du secteur...

L'équipe enseignante propose chaque année des projets pédagogiques riches (la Bretagne, les villes, l'Afrique, le cirque...) en lien avec les programmes officiels de l'Education Nationale.

Le numérique tient une place importante dans l'établissement, l'école est équipée d'ordinateurs fixes dans une salle informatique dédiée, d'une valise d'ordinateurs portables et d'un tableau blanc interactif.

Contact : Céline DUFEU / Directrice (décharge de direction le mardi toute la journée)

Ecole du Sacré-Cœur - 10, rue Clairefontaine à Montreuil-sous-Pérouse

Tél : 02 99 75 15 75 - Fax : 02 99 75 15 75
mail : ecolesacre-coeur@wanadoo.fr



OML SECTION FOOTBALL

Une nouvelle saison a commencé avec 35 joueurs seniors et les débuts sont plutôt satisfaisants.

L'entente avec le Club de Val d'Izé pour les jeunes a débuté au mois de septembre :

- Les entraînements ont lieu à Val d'Izé le mercredi après-midi à 16h,
- Les matchs ont lieu, soit à Landavran, soit à Val d'Izé.

Les plus jeunes jouent à Montreuil ou Landavran et pour les entraînements, ils sont assurés :

- Le mardi par Joël Bellier,
- Le jeudi par Vitré Communauté.

Nous recrutons dans toutes les catégories pour étoffer nos effectifs (contact M. Joël Bellier) ainsi que des bénévoles.

Un grand merci aux bénévoles pour leur présence tous les week-end et lors des manifestations mais aussi à nos sponsors pour leur soutien financier.

Il nous reste à remercier les municipalités pour la mise à disposition des terrains et des locaux.

Il est temps de vous souhaiter une belle et heureuse année 2015 !!!

En espérant vous voir nombreux autour de nos terrains.

Anthony MONNIER

Président – section Foot



OML SECTION TENNIS DE TABLE

Après 3 années d'interruption par manque d'effectif, le Club de Tennis de Table ré-ouvre ses portes. Pour le moment, une équipe composée de 5 joueurs est inscrite en championnat départemental d'Ille et Vilaine (D4).

Les matchs se déroulent le vendredi soir à 20 h 30 pour la D4, par équipe de 4 joueurs.

L'objectif de cette saison est de se maintenir ou voir le milieu du tableau.

Les entraînements ont lieu à la salle des sports (petite du haut) le mercredi soir de 20 h à 22 h sauf pendant les vacances scolaires.

Amateurs ou confirmés sont les bienvenus.

Excellente saison à tous !!!

BASLE Vincent



OML SECTION VOLLEY

Pour la saison 2014-2015, la section Volley de l'OML compte 23 licenciés répartis dans deux équipes: 1^{re} Division et Mixte Loisirs. La section Volley a pu maintenir ses deux équipes bien qu'elle aimerait accueillir quelques femmes pour les compléter. Les matchs ont lieu le vendredi soir.



La section Volley a organisé une soirée tartiflette le 22 février 2014 à l'Espace Albert Sauvée qui s'est bien déroulée, elle la renouvelle le 28 février 2015. Elle s'associe cette année avec la section Tennis de Table de l'OML.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06.25.34.26.05

*Patricia Régnauld,
Présidente de la section
Volley de l'OML*

OML SECTION BADMINTON

L'objectif pour cette saison de Badminton 2014/2015 reste le même : Prendre du plaisir.

Le nombre d'adhérents pour la section badminton reste stable en ce début de saison.

Pour la section adulte, près de 30 joueurs sont déjà venus s'essayer à la discipline cette année, dont une vingtaine, de façon régulière. Ce qui représente une légère hausse par rapport à la saison dernière.

On y retrouve tous les âges et tous les niveaux : du simple débutant au joueur plus expérimenté. Chacun y trouve sa place.

Pour la section jeune, le nombre d'adhérents est en légère baisse avec 24 participants toujours très assidus aux séances du jeudi.

Nous rappelons que tous les entraînements ont lieu **le jeudi soir** à 19 h 00 pour la section jeune et à 20 h 00 pour la section adulte.

Cette année encore, il n'y a pas de compétition mais seulement des entraînements et notre championnat interne. Il y a aussi la possibilité de

participer à des tournois en simple ou en double organisés dans les clubs des alentours.

A noter, qu'il est tout à fait possible de rejoindre la section Badminton en cours d'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très Bonne Année 2015.

Pour tout renseignement, merci de contacter Anthony Reucheron au 06.83.74.47.01.

Vous pouvez aussi consulter le site internet dédié à la section Badminton de l'OML :

<http://omlbad.over-blog.fr>

Anthony Reucheron
Président de la section Badminton



LE CLUB DE L'AMITIÉ



Il permet de créer entre ses membres des liens de solidarité, d'organiser des visites, des loisirs et de susciter l'entraide entre les générations.

Tous les avantages dont nous profitons doivent nous permettre de nous ouvrir les yeux sur la misère et la solitude.

Lors de l'assemblée générale du 9 janvier, 3 membres ont décidé de se retirer. Un nouveau membre est entré dans le Conseil d'Administration : Monsieur François Dourdain. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Les joies et les peines se succèdent dans nos vies. Nous pensons plus particulièrement aux membres qui nous ont quittés :

Monsieur Joseph Leduby
Madame Sainte Louvel
Madame Marie Messé
Monsieur Joseph Moreau
Madame Rosy Chauvel

A ces familles, nous renouvelons nos sincères condoléances et notre sympathie.

Certains membres du Conseil ont voulu passer le relais. Pour les remercier, Monsieur le Président Départemental, Monsieur le Maire et Monsieur le Président d'honneur ont remis la médaille associative GEMOU (aînés ruraux) à Monsieur Pierre Dourdain, à Madame Rosalie Leduby et à Monsieur Bernard Galesne. Pour avoir exercé pendant de très nombreuses

années, toujours avec une grande disponibilité, dans la bonne humeur et l'amitié, nous les remercions chaleureusement.

Merci à la municipalité pour les subventions. Cela permet de nous réunir deux jeudis par mois, de faire une randonnée le deuxième mardi de chaque mois, d'organiser une galette des rois, un après-midi crêpes, une journée avec la Ruche, un après-midi avec la bibliothèque et l'école, un pique-nique sous le soleil, un repas galettes-saucisses, une randonnée sur les chemins de Compostelle, un pot au feu, une bûche de Noël, de rendre visite aux personnes âgées et malades et de leur offrir quelques friandises. De plus chaque année, au mois de mai, nous organisons notre traditionnel repas précédé d'une messe pour tous les défunts de l'année. Cette année, cette messe était célébrée par le Père Marsollier.

Venez nous rejoindre, il y a de la place pour tous et pour toutes les nouvelles idées. Nous serons là pour vous accueillir.

Bonne Année 2015

Le Conseil d'Administration

COMITÉ DES FÊTES

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. En effet, l'année 2014 n'aura pas été aussi souriante pour le Comité des Fêtes car la pluie est venue s'inviter sur les deux manifestations majeures de l'année.



Cette année, nous avons choisi d'investir dans l'avenir avec de nouvelles bâches pour nos toiles de tentes et un budget bien plus important pour Couleurs d'Automne.

En ce qui concerne les manifestations, le bœuf qui s'est déroulé le 4 juillet, pendant la coupe du monde sans un quart de finale France-Brésil, et avec un environnement économique défavorable, a réuni 497 adultes et 45 enfants. Pour Couleurs d'Automne, les personnes se sont déplacées mais plutôt en fin d'après-midi, bien que nous avons des animations dès le matin.

Suite à un don de pommes de la part de Marcel Messé, nous avons profité de la présence de Pressi-mobile pour faire du jus de pomme. Ce

jus sera vendu lors du week-end du Téléthon et la totalité du bénéfice sera reversée le dimanche soir.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous permettent d'organiser ces deux événements.



Nous vous rappelons que le Comité des Fêtes est ouvert à tous. Si vous avez un peu de temps et souhaitez participer à l'animation de la commune, n'hésitez plus, venez nous rejoindre.

comitedesfetes.montreuilsousperouse@orange.fr

Nous présentons nos meilleurs vœux et vous donnons rendez-vous en 2015.



COUP DE POUCE



COUP
DE
POUCE

Pour l'année 2014, nous sommes environ 30 jeunes de 14 à 18 ans de Montreuil sous Pérouse inscrits.

Nous sommes disponibles pour vous donner des « coups de pouce » : services, baby sitting, aide aux devoirs, bricolage, jardinage,...

Cet été, nous avons remis au goût du jour notre local par de la peinture et de la décoration afin d'améliorer la convivialité entre les membres de l'association.

Si vous êtes âgés de 14 à 18 ans et que vous souhaitez venir nous rejoindre

Contact : Marc PAIREL ☎ 06 59 73 51 06

Luc LEGRAND ☎ 07 70 32 73 64

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/CoupDePouceMontreuilSousPerouse)

[CoupDePouceMontreuilSousPerouse](https://www.facebook.com/CoupDePouceMontreuilSousPerouse)

coupdepouce-asso.org/



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Depuis septembre, les cours de gym ont repris, ils sont toujours assurés bénévolement par Marie-France.

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons les lundis à 20h00 ou les jeudis à 9h30 pour les seniors. Pour les personnes qui seraient intéressées, il est toujours possible de se joindre à nous.

Nous pratiquons échauffements, étirements, assouplissements, abdos et nous terminons par de la relaxation, pendant 1 h 30 y compris pendant les vacances scolaires, sauf en juillet et août. Des randonnées sont alors organisées tous les lundis à 20 h 00 et sont ouvertes à tous.

Le planning est disponible à la Mairie courant juin pour les lieux de départ.

D'autre part, nous participons à différentes manifestations : Couleurs d'Automne, le Téléthon et la Rando de mai.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le bureau au 02 99 74 56 77 ou au 02 99 74 45 59.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2015 en pleine forme.

Le bureau de la Gym

QI GONG



L'association le «Corps en Conscience» propose des cours de Qi Gong à Montreuil pour la 3^e année, le mercredi soir de 18 h 45 à 19 h 45 et de 20 h à 21 h.

Le Qi Gong est un art corporel qui s'appuie sur la circulation de l'énergie. Il a la faculté de stimuler la vitalité et les capacités physiologiques, quel que soit l'âge. La civilisation chinoise le considère comme un joyau, c'est un art de santé et de longévité.

Je remercie mes élèves de leur bonne humeur et de leur partage pendant les cours.

Contact : Laurence Meaux au 06 81 76 98 47.

LE LABO

«LE LABO» Atelier d'Artistes Montreuillais

a pour vocation de rassembler les artistes peintres montreuillais, amateurs ou professionnels.

Un local est mis à notre disposition, au premier étage de la maison des associations, afin de nous retrouver pour échanger sur nos expériences et pour travailler sur les projets de chacun.



Nos travaux sont exposés sur les murs de l'atelier, ce qui nous permet d'accueillir le public qui désire découvrir les oeuvres.



Nous participons activement aux événements de la commune, tels que :

- «Vibrations au fil des toiles» : exposition/vente des oeuvres créées spécialement sur le thème de la soirée.



- «Couleurs d'Automne» : concours de peinture ouvert aux enfants.

- «Le Téléthon» : Exposition/Vente de toiles au café «la Pérouse» (dont une partie des bénéfices est remis au Téléthon). Chaque artiste offre également une toile qui est vendue aux enchères (l'intégralité de cette vente est remise au Téléthon).

Artistes et passionnés de peinture, vous êtes tous les bienvenus !!!

TENNIS CLUB HAUTE VILAINE ET CANTACHE SAISON 2014/2015

Ecole de Tennis :

48 enfants participent pour cette année aux cours de tennis sous la direction d'Isabelle GARRAULT (BE) du Club. 17 adultes sont également inscrits, les cours se déroulent le lundi, jeudi et samedi de septembre à juin sur les communes de Montreuil, Val d'Izé et Balazé pour un total de 420 h d'enseignement.



Renseignements pour l'Ecole de Tennis :

Isabelle GARRAULT : 06-17-57-06-21
ou Olivier PAIREL : 02-99-74-13-72

Actualités sportives 2015 :

Championnat par équipes :

3 équipes hommes sont engagées pour le championnat qui évolue en D2, D3, D4

1 équipe femme en D3

Les rencontres se déroulent sur les salles de Val d'Izé et Saint M'Hervé : début des compétitions le 5/10/2014 pour les femmes et le 12/10/2014 pour les hommes.

Tournoi Homologué du 01/10/2014 au 25/10/2014 :

Participation du Club de Livré/Changeon
1 tableau hommes = 30 joueurs = 29 matchs
1 tableau femmes = 9 joueuses = 8 matchs
Soit un total de 37 matchs disputés sur les salles de Val D'Izé et Montreuil.



BARBOT Patrice 15/5
bat GASTRIN Olivier 15/3
6/3 - 6/4



BABIN Sonia 30/4 bat
FORTIN Marie-Madeleine 30/3
6/0 - 7/5

**AMBIANCE CONVIVIALE
POUR LE TOURNOI TC HVC**

MONTREUIL SUR LES PLANCHES



La pièce millésime 2014 intitulée «Les anges ne portent pas de noeud pap'» était originale grâce à son style alliant deux univers l'un classique et l'autre grunge.

Nous avons joué le premier et deuxième actes dans un manoir d'Anjou, tandis que le troisième acte se déroulait dans un loft de style new yorkais.

Elle a connu un succès grandissant au fil des représentations, le premier week-end le public était moins nombreux que les autres années mais le temps était presque estival, par contre les 3 dernières représentations ont connu un plus large succès. Nous avons enregistré plus de 575 entrées payantes.

Une belle récompense pour nous, les comédiens de Montreuil Sur les Planches.

L'histoire narrait les aventures d'un chanteur de rock métal. Le fils Langevin a eu l'idée saugrenue de simuler un kidnapping afin d'obtenir un pactole de 100 000 dollars de la part de ses parents, un tantinet bourgeois.

Pendant l'entracte, l'équipe technique, composée de 3 membres de la troupe créait un univers totalement différent grâce à des panneaux clipsables sur fond musical afin d'étouffer le son des perceuses !

Il y a eu de grands fous rires avec des improvisations, des moments inattendus qui ont fait mouche. On se souviendra du look du chanteur Angel Wine, de ses parents au langage très soutenu, du français de la



jeune Barbara, de la servante un peu sottie, de la belle blonde Caroline et de sa perruque ou bien de la journaliste qui cherche absolument son scoop.

Comme chaque année, nous avons eu la chance d'avoir un public Montreuillais très chaleureux.

La joyeuse troupe des 12 membres de Montreuil Sur les Planches donne rendez-vous au public dans un an après une pause de quelques semaines...

Nous continuons de verser des dons aux associations comme le Téléthon, la Cordée bretonne (lutte contre le cancer) et Parent handicap rencontre 35, Loisir pluriel. Nous vivons de bons moments de convivialité avec tous les bénévoles avant, sur scène et après les représentations.

Belle et Heureuse Année 2015 à tous !

La troupe de Montreuil sur Les Planches

THE VALLEY DANCERS



Depuis début septembre, l'association de danse country continue pour la 4^e année toujours dans une ambiance très conviviale.

Les 5 cours sont répartis de cette manière :

Le mardi : cours pour les intermédiaires plus et ensuite les confirmés à l'Espace Albert Sauvée.

Le mercredi : cours pour les novices et ensuite les intermédiaires à la salle polyvalente de Pocé-les-Bois

Le jeudi : cours pour les débutants à l'Espace Albert Sauvée.

Nous organisons et nous participons à de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Nous souhaitons une très bonne et heureuse année à tous.

Le Bureau de l'association
«THE VALLEY DANCERS»

UNC SOLDATS DE FRANCE

SONNERIE DU TOCSIN

Vendredi 1er août 2014 à 14 h, la section UNC de Montreuil a fait sonner le tocsin pour commémorer la mobilisation de la première guerre mondiale avec la participation des enfants du centre de loisirs qui ont confectionné une gerbe tricolore qu'ils ont eux-mêmes déposée sur le monument aux morts. La section remercie la municipalité et toutes les personnes qui nous ont accompagnés à cette petite manifestation.

Il est bon de rappeler que sept jeunes de Montreuil sont morts dès l'année 1914 sur seulement deux mois.

DOURDAIN Louis † le 22/08/1914 à 21 ans

ESNAULT Léon † le 22/08/1914 à 25 ans

JAMIN Albert † le 22/08/1914 à 25 ans

HEULOT Louis † le 30/08/1914 à 26 ans

BRIELLES Pierre † le 31/08/1914 à 26 ans

HERVAGULT Pierre † le 08/09/1914 à 23 ans

LOURY Alexis † le 22/10/1914 à 22 ans

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL UNC

Il a eu lieu le 13 septembre à Vitry (comme tous les dix ans), au parc des expositions, avec près de mille adhérents et de nombreuses personnalités dont le président national UNC, Monsieur Lucien Louis BAYLE. La section était bien représentée avec vingt adhérents présents. Bravo et merci pour votre participation.

CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE 2014

Comme les années passées, les membres de la section se rendent avec les drapeaux à l'église Notre Dame pour la messe qui est célébrée par le Père Sébillet, puis vers 12 h 15 au Monument aux Morts de Montreuil avec une participation importante. Les enfants, à l'énoncé des 29 noms inscrits au Monument, ont déposé une rose à chacun. A la minute de silence, nous avons pensé à ceux qui nous ont quittés depuis un an, Jean-Marie HERBERT, AFN et Joseph LEDUBY, Soldat de France. A leurs familles, nous adressons tous nos vœux de sympathie.

*Meilleurs vœux de Bonheur
et de Santé pour 2015.*

Le Bureau

Date à retenir
Samedi 31 janvier à 14 h,
assemblée générale UNC
à la salle du Tertre.

LETRES DE POILUS LUES LORS DE LA CÉRÉMONIE

Julien CHRISTOL avait vingt-deux ans en 1914...

Saint-Denis, le 15 octobre 1914,

«Cher papa, Chère maman

Avant de quitter Saint-Denis pour les lignes de feu, je tiens à vous dire mes dernières volontés.

C'est avec conscience et en toute connaissance de cause que j'ai demandé à partir.

Je pars avec votre bénédiction.

Vous êtes tous deux résignés et prêts au dernier sacrifice. Quand vous ouvrirez la présente, je ne serai plus, mais je resterai au fond de vos tendres cœurs. Vous n'aurez pas à rougir de vos pauvres fils et vous pourrez parler d'eux avec fierté.

Je n'ai rien à léguer, vous le savez.

Je voudrais que de temps en temps vous parliez de moi à mes petits neveux, à Pierre surtout, il fut une de mes dernières joies à Saint-Denis.»

Je voudrais surtout, et je sais que vous le ferez, que vous consoliez ma chère Andrée. J'ai brisé sa vie en voulant la rendre heureuse. Nous faisons un rêve trop beau tous les deux, les circonstances l'ont changé.

Je sais, mon cher papa, que tu remplaceras le père qu'elle a perdu. Je voudrais aussi, si elle y consent, et si vous faites des lettres de faire-part, qu'elle figure sur elles. Son amour fut grand et mérite d'être récompensé. Nos âmes et nos cœurs ne faisaient qu'un, nos pensées étaient les mêmes. Il ne manquait que la consécration de notre union.

Voici à peu près tous mes désirs et je souhaite de tout mon cœur que vous ne lisiez jamais cette lettre.

Recevez mes plus affectueux baisers. Vous avez toujours été bons pour nous ; il a fallu qu'une guerre barbare détruise la douce maison de la Varenne où j'ai passé de si doux moments près de vous et de la famille. L'homme propose, Dieu dispose. Adieu, j'aurais aimé vous rendre la vie heureuse que vous avez faite à tous, mais hélas ayez du courage, c'est pour la France et la Justice que votre Julien est mort.

Adieu.

Julien CHRISTOL

20 septembre 1914

Nous venons de passer une terrible semaine. D'ailleurs, depuis notre départ de la Francheville, il me semble qu'il n'y a plus ni nuit ni jour, c'est la même journée qui se prolonge à travers la lumière et l'ombre, parmi les marches forcées et les combats, parmi les souffrances physiques et morales. La réalité dépasse notre imagination et cela me paralyse d'écrire. Aussi je laisse toute cette histoire que je vous dirai, s'il m'est jamais permis de revenir au monde.

Étienne TANTY



VÉLO LOISIRS

La vie du club en 2014 :

Pour 2014, l'association « Vélo Loisirs de Montreuil » a rassemblé 16 adhérents, dont 3 cyclos.



Les sorties ont débuté officiellement le 2 mars, bien que les rendez-vous ont été réguliers tout au long de l'hiver, dans une ambiance conviviale et de détente.

Rappelons qu'en hiver et jusqu'au 1er week-end de mai, les départs ont eu lieu à 9 heures le dimanche matin à la salle des sports de Montreuil, et que par la suite dans la saison, ils se font plus tôt à 8h 30, et ceci jusqu'au 2^e dimanche d'octobre. Bienvenue aux nouveaux adeptes du vélo tout terrain et (ou) route.

Régulièrement, ceux qui l'ont souhaité ont représenté Montreuil en participant aux différentes randonnées organisées dans la région et en dehors de nos frontières, telles que :

- Pocé-les-Bois, Parigné, Dompierre du Chemin, Lécousse, Erbrée, Liffré, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Val d'Izé, Fougères...

Mais aussi :

- Larchamp et Sainte Suzanne.

NB : De multiples autres manifestations ne nous ont pas permis de répondre à l'ensemble de nos souhaits, ainsi le programme restera chargé en 2015.

Bilan de la randonnée VTT « La Pérouse » de 2014 :

Ce sont environ 220 vététistes qui ont répondu présents à cette manifestation de mai 2014, satisfaits de parcourir le secteur sous un soleil printanier et sur des chemins en bon état.

Encore cette année, nous tenons à remercier les bénévoles, ainsi que les propriétaires qui nous ont permis de passer sur leurs terrains. Tous ont contribué à la réussite de cette journée.

Participation du club à une manifestation sportive et au Téléthon :

U.T.P.V. : Ultra Tour du Pays de Vitré communauté, circuit nature de 68 km, reliant les trois barrages de la région. Ainsi, des adhérents du club ont participé à cette manifestation, notamment pour l'organisation, mais aussi pour compléter des équipes concurrentes formées sur Montreuil. Merci à tous, ainsi qu'aux riverains.

Téléthon 2014 :

Le club a contribué à cette opération pour la sixième année consécutive, en renouvelant le principe de randonnées VTT autour de Montreuil sur 2 parcours de 25 et 35 kms.



Pour tout renseignement :

Cyclo :

Rémi Chenevière :
02.99.74.73.66

VTT :

Pierre-Yves Charil :
02.99.74.46.09
Alain Nivault :
02.99.74.40.07

Adresse internet :

veloloisirsmontreuil@gmail.com



Dates à retenir pour 2015

Assemblée générale

Accompagnée de la traditionnelle fête des rois
à la salle de La Pérouse
le Vendredi 23 Janvier 2015 à 20 h 30
(si vous souhaitez rejoindre notre association ou la découvrir,
retenez cette date, vous y serez les bienvenus)

Reprise officielle du VTT et cyclo
à la salle des sports
le 1er mars 2015 – 9 heures

Randonnée VTT « La Pérouse »
le dimanche 3 mai 2015

Randonnée du Téléthon
Le samedi 5 décembre 2015





ALSH - ACCUEIL DE LOISIRS LA RUCHE

L'année 2014...

2014 a été une année riche en événements pour l'Accueil de Loisirs de Montreuil – Landavran.

En effet, début septembre 2014, nous avons fêté le premier anniversaire de notre ouverture à l'année, les mercredis et petites vacances scolaires. Une année que nous avons vécue avec beaucoup de plaisir, de rires et de partage avec les enfants, leurs familles ainsi que tous les partenaires de Montreuil et de Landavran.

L'ALSH accueille désormais chaque mercredi ainsi qu'aux petites vacances entre vingt et trente enfants, venant des deux communes partenaires ; effectif qui ne cesse d'augmenter depuis la dernière rentrée scolaire. Nous avons eu le plaisir de rencontrer de nouvelles familles installées récemment sur les communes.

L'équipe d'animation s'agrandit par l'augmentation de la fréquentation du centre de loisirs, trois animateurs sont présents sur une grande partie de l'année. Il nous tient à cœur de faire participer activement les enfants à la vie quotidienne du centre de loisirs, à son aménagement ainsi qu'aux projets que nous mettons en place.

Une journée à La Ruche

De 7h30 à 9h, temps d'accueil. Chaque enfant arrive et s'installe à son rythme ; il retrouve les animateurs et les copains. Les activités sont libres : jeux, dessins, discussions,...

Vers 9h30, début des ateliers, jeux proposés par l'équipe d'animation.

En fin de matinée, les enfants participent à la mise en place pour le repas du midi. Le déjeuner est pris avec l'ensemble des enfants et les animateurs ; c'est un moment de partage, de discussions. Chaque enfant est invité à goûter à chaque plat et à débarrasser la table.

De 13h30 à 14h, temps d'accueil de l'après midi. Certains arrivent, d'autres partent et c'est aussi le moment de la sieste pour les plus jeunes.

Vers 14h, reprise des activités, jeux,...

Le goûter fourni par l'équipe est pris vers 16h. Tous réunis, c'est un moment de pause dans l'après midi.

Les parents et familles peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h, et ce, jusqu'à 18h45. C'est un temps d'activités libres où les animateurs restent à la disposition des enfants.

Logo de La Ruche

Après avoir fait voter les enfants, les bénévoles de l'association ainsi que les mairies de Montreuil et Landavran, nous avons révélé le logo de La Ruche à la fin du spectacle de fin de centre, le 1^{er} août.

Inspiré d'une fresque réalisée par les enfants, réalisé par l'artiste peintre Marc Durand.



Juillet 2014

Le mois de juillet a été une nouvelle fois très intense à La Ruche. Entre 35 et 65 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les quatre semaines de juillet.

L'équipe a réinvesti les locaux de la salle des sports de Montreuil pour accueillir tous les enfants.

Quatre semaines pendant lesquelles nous avons vécu « comme dans l'temps », avec la participation active, sympathique et très appréciée du Club de l'Amitié.

Nous sommes également partis à l'aventure au « Breizh'île », semaine sportive et pleine de défis en tous genres.

Les enfants sont devenus le temps d'une semaine des petits reporters en herbe et ont créé leur journal « La Gazette de La Ruche ».

Enfin, nous avons traversé la Manche et avons découvert l'univers anglo saxon au rythme du rock'n'roll anglais, des cornemuses écossaises et traditions d'outre Manche : tous les ingrédients pour proposer aux parents, familles et amis un beau spectacle de fin de centre « The show must go on » !



Journée avec le Club de l'Amitié Juillet 2014



Veillée des grands Juillet 2014



Rencontre avec Les Passagers du Vent à Parcé, mai 2014 avec l'Accueil de loisirs de Châtillon en Vendelais



Chasse à l'œuf avril 2014



Pour tous renseignements sur l'accueil de loisirs, contacter Pauline au 02.99.74.30.02 ou à laruche35csf@neuf.fr

APEL

C'est quoi l'APEL ?

C'est l'association de parents d'élèves bénévoles qui travaille avec l'équipe enseignante, dans le but d'aider le financement de projets pédagogiques.

Ainsi pour récolter des fonds, l'APEL organise des manifestations.

Rappelons que pour son bon fonctionnement, l'APEL a besoin de tous les parents d'élèves, pas seulement en tant qu'adhérents, mais aussi en tant que volontaires, tout au long de l'année scolaire pour le bon déroulement des événements proposés.

C'est ensemble que nous contribuons à l'épanouissement scolaire de nos enfants et maintenons ce dynamisme au sein de l'établissement.

Nos actions

Depuis de nombreuses années, l'association APEL de l'école du Sacré Coeur, est à l'origine d'investissements dont le but est l'épanouissement et le bien être de nos enfants sur le temps scolaire.

Exemples : petits mobiliers, tables et chaises, petit coin bibliothèque, vélo-char, rideaux salle de sieste, classes de découverte, sorties scolaires, piscine...

L'association organise et participe à de nombreuses manifestations :

- Couleurs d'Automne
- Marché de Noël
- Le Téléthon
- La fête de l'école
- Concours de belote
- Vente de gâteaux à l'école, de bulbes, de torchons, de chocolats...



Rejoignez l'équipe de bénévoles

De haut en bas et de gauche à droite : Gwenaël GRANDAIS papa de Arwen (CM1) et Solenn (CP), Manuella PERRUSSEL (trésorière) maman de Ambre (CM1) et Agathe (CP), Magali MONNERIE (vice secrétaire) maman de Eloane (CE1) et Lucie (PS), Sophie HERBER maman de Anaya et Emmy (MS), Clarisse BOUGEANT (secrétaire) maman de Maléi (CE1) et Clélio (PS), Sylvie BODIN (vice-trésorière) maman de Marion (CM2) et Camille (CP), Sandrine LEBRY maman de Louis (GS), Emilie GODAIS maman de Noah (MS), Carol SALOU (présidente) maman de Tom (CE2), Emilie BARRE maman de Jessy (GS), Hervé JEHANNIN papa de Virgil (CM2), Betty BESSON (absente sur la photo) maman de Jean-Baptiste (GS).

Vous avez des idées? Vous désirez participer activement à la vie de l'école de vos enfants ?

Alors n'hésitez plus, l'APEL a toujours besoin de vous !

apel.sacrecoeur35@gmail.com

Une boîte à lettres spéciale APEL est disponible à côté du bureau de la direction à l'école Sacré Coeur.



ASSOCIATION ANIMATION BIBLIOTHÈQUE

Fin novembre 2013 nous avons offert à tous les Montreuillais le spectacle intitulé : « Pourquoi Blaise au Brésil ? » Parents et enfants sont venus nombreux à ce moment de détente qui s'est terminé par un goûter bien apprécié de tous.

En début d'année 2014 nous avons été à nouveau sélectionnés pour participer à l'animation :



«Printemps des Poètes» organisée par la Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine.

Le thème retenu était : «Au cœur des Arts». L'école a collaboré activement à ce projet en mettant un accent particulier à la poésie et à la recherche décorative. C'est ainsi que les enfants ont créé un arbre à poèmes, illustré mots et poèmes de tous genres. Nous avons également fait appel à nos artistes Montreuillais qui ont exposé leurs œuvres.

Samedi matin 5 avril, nous avons accueilli la Compagnie «Des ronds dans l'eau». Deux artistes, deux poètes, qui ont su nous faire vivre un moment agréable avec des réparties drôles, prenant des textes du quotidien, du présent et du passé. Cette prestation, entièrement financée par le Conseil Général et la Médiathèque départementale a enchanté le public et nous renouvelons l'action avec un nouveau groupe le 4 avril prochain.

En octobre, lors de la fête « Couleurs d'Automne », nous avons voulu, à notre stand, mettre en évidence livres et revues en lien avec le thème de la journée : (Nature, Santé, Jardin, Recettes d'Automne...). N'hésitez pas à venir vous en procurer à la bibliothèque.

Samedi 29 Novembre a eu lieu un spectacle pour tous intitulé : «Hôtel de nulle part et d'ailleurs» à la salle Espace Albert Sauvée. Un face à face étonnant : la rencontre entre le maître d'hôtel et une voyageuse un peu perdue venue pour un concours de tricot. Pendant une heure, ils vont se chercher dans un décor où se mêlent objets insolites, chambres, couloirs imaginaires... Entre manipulations et jongleries, magie, mimiques délirantes et accordéon va naître une histoire



année, un goûter a été offert à tous à l'issue de la séance.

La bibliothèque est un lieu de rencontre, d'échange et de détente. On peut venir feuilleter revues et livres sans être inscrit.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 16 h 30 -17 h 30

Mercredi : 14 h 30 -17 h 30

Vendredi : 16 h 30-17 h 30

Samedi : 10 h-12 h

Trois fois par an, nous renouvelons 180 livres prêtés par la Médiathèque de Fougères. De plus nous avons acquis, pour la rentrée, de nombreuses nouveautés pour adultes et enfants. Des abonnements sont aussi à votre disposition.

On peut emprunter 4 livres par personne pour 3 semaines.

La cotisation annuelle par famille est de 6 euros.



d'amour explosive et surprenante. Le public captivé a beaucoup apprécié cette prestation de qualité, les nombreux éclats de rire et applaudissements en ont été la preuve. Comme chaque

L'équipe d'animation est soucieuse de répondre à vos attentes, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits.

*Heureuse Année 2015
à tous !*

■ CALENDRIER



- 25 janvier Vœux de la Municipalité à la population
- 31 janvier Assemblée Générale UNC Soldats de France
- 28 février Soirée « Tartiflette » organisée par OML Volley
- 20 mars Vibrations au fil des toiles
- 22 et 29 mars Elections Départementales (ex-cantoniales)
- 4 avril Printemps des poètes
- 3 mai Randonnée Vélo Loisirs
- 23 mai Soirée Jambon à l'Os organisée par l'OML
- 7 juin Ultra Tour
- 27 juin Fête de l'école Sacré-Cœur
- 28 juin Tournoi de Foot OML
- 4 juillet Bœuf à la broche
- 19 septembre Classes «5 »
- 11 octobre Couleurs d'Automne
- 14 novembre Soirée Moules-Frites organisée par KER MSP
- 27 novembre Marché de Noël
- décembre Elections Régionales (date précise non communiquée par la Préfecture)
- 5-6 décembre Téléthon



Classes Montreuil sous Pérouse 2014